

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois

# Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier



Un plan pour mobiliser  
plus de bois en Aquitaine,  
aujourd'hui et demain

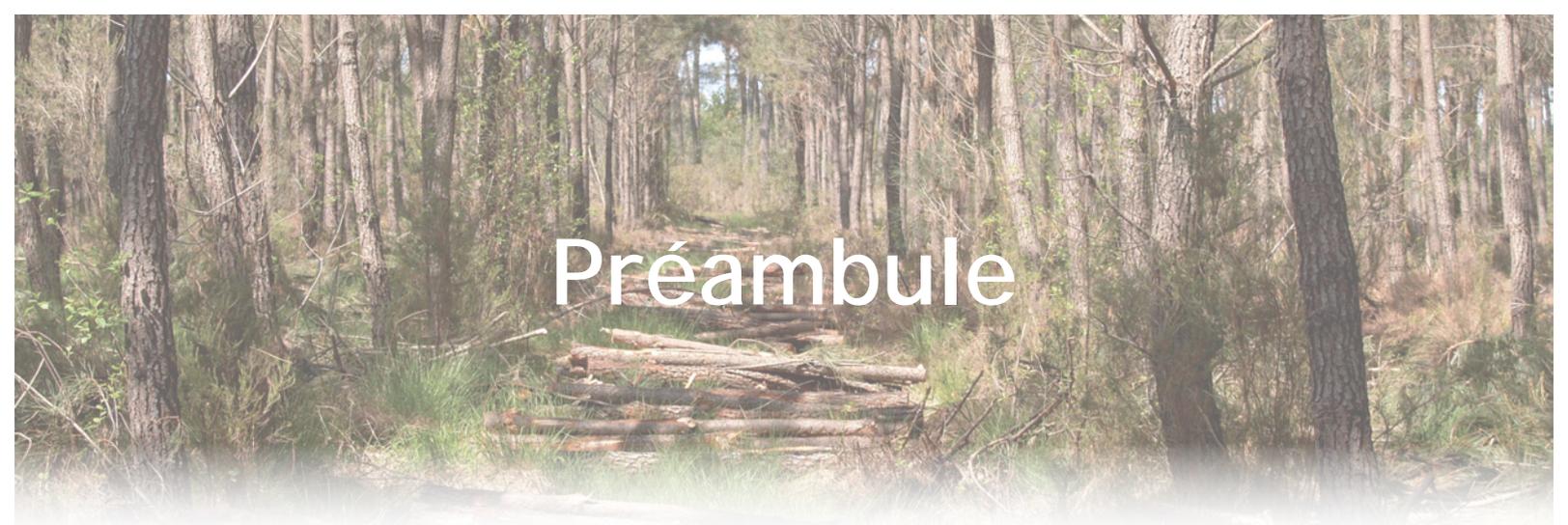
2012 - 2016



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE







# Préambule

Le Président de la République a tracé les orientations de la politique forestière nationale dans le discours d'Urmatt le 19 mai 2009. Un des axes forts est de mobiliser plus de bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts, pour réduire le déficit de la balance extérieure de la filière du bois et de l'ameublement. Cet objectif s'appuie sur le constat que seulement 60 % de l'accroissement naturel des forêts est récolté annuellement.

Cette ambition s'est traduite par la création d'un nouvel outil législatif, le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF), instauré dans la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de juillet 2010 (art. 64).

Ces plans régionaux sont des programmes d'action opérationnels sur 5 ans. Ils visent à cibler les efforts d'animation, les investissements et les interventions publiques sur les massifs forestiers insuffisamment exploités. L'objectif national est de mobiliser 21 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires, soit plus de la moitié de la récolte annuelle nationale actuelle.

La forêt d'Aquitaine est la première de France en terme de surface boisée, de volume de bois mobilisé et de production de sciage. La mobilisation des disponibilités forestières est toutefois contrastée selon les grands massifs forestiers. L'essentiel de la production dans les Landes de Gascogne, reposant sur la sylviculture du pin maritime, est prélevé, alors que les massifs Dordogne-Garonne et Adour-Pyrénées, essentiellement feuillus, avec des résineux en mélange, sont sous exploités. Pour la filière forêt-bois d'Aquitaine, impactée par les 3 récentes tempêtes (Martin, Klaus et Xynthia), vigilante quant à l'émergence de nouveaux débouchés et à la pression sur le foncier forestier, la pérennisation de la ressource est un véritable enjeu, qui repose sur deux conditions majeures concernant la mobilisation des bois :

- ▣ la reconstitution de 223 000 ha de forêt de production sinistrée dans le massif des Landes de Gascogne,
- ▣ l'augmentation de la mobilisation et de la valorisation des bois, notamment feuillus, dans les massifs Dordogne-Garonne et Adour-Pyrénées.

Les actions définies dans ce plan sont en cohérence avec les grandes orientations définies pour la politique forestière en Aquitaine, dans la continuité d'une dynamique engagée depuis plusieurs années de développement de la filière.

Les territoires d'actions prioritaires ont été définis en concertation entre les différents acteurs de la filière par une approche raisonnée des besoins prioritaires et des capacités d'action des différents partenaires. Le plan affiche l'objectif ambitieux d'augmenter de près de 60 % la mobilisation des bois (hors massif des Landes de Gascogne), le volume supplémentaire de bois mobilisés cumulé en 5 ans sur les territoires prioritaires devrait atteindre 390 000 m<sup>3</sup>. Dans un contexte économique national globalement difficile, notamment pour la filière bois, la réussite de ce plan dépendra de la capacité de valorisation des ressources mobilisées et de l'implication de tous les partenaires professionnels et institutionnels.

Ce plan a vocation à être porté à connaissance des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale SCOT ou Plan Local d'Urbanisme PLU).





## 1.2- La mobilisation des bois en Aquitaine

### Les grands chiffres sur la forêt Aquitaine

Avec 42 % du territoire régional couvert par la forêt, l'Aquitaine est la première région productrice de bois et de sciages. Jusqu'au milieu des années 1980, les prélèvements de bois étaient relativement stables en Aquitaine, autour de 6 millions de m<sup>3</sup> annuels. Ils ont depuis fortement augmenté, et les récoltes 2000 à 2002 ont été exceptionnelles, suite à la tempête Martin de décembre 1999.

Au-delà, la récolte s'est maintenue autour de 8,5 millions de m<sup>3</sup> annuels. En 2009, suite à la tempête Klaus du 24 janvier qui a affecté près de 600 000 d'hectares de forêt, et mis à terre près de 40 millions de m<sup>3</sup> essentiellement de pin maritime dans la partie sud du massif landais, la récolte régionale de bois avoisine les 15 millions de m<sup>3</sup>.

Fin 2010, les chiffres clés de la région sont :

**1 776 000 ha** de forêts soit 42 % du territoire

**92 %** de forêts privés

**50%** du volume sur pied en pin maritime

**8,8 Mm<sup>3</sup>** : production brute annuelle de la forêt post tempête (4,6 Mm<sup>3</sup> résineux, 4,2 Mm<sup>3</sup> feuillus)

**8,5 Mm<sup>3</sup>** récoltés en 2008, dont 7,5 Mm<sup>3</sup> de résineux

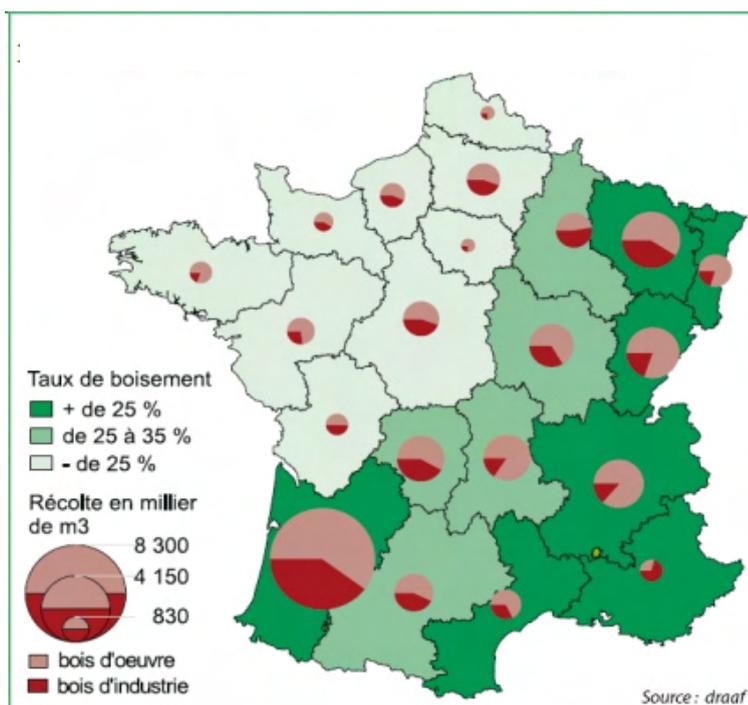
**931 000 ha** certifiés, 234 entreprises certifiées (PEFC chiffres 2011)

**11 700** établissements et 32 000 salariés dans la filière bois

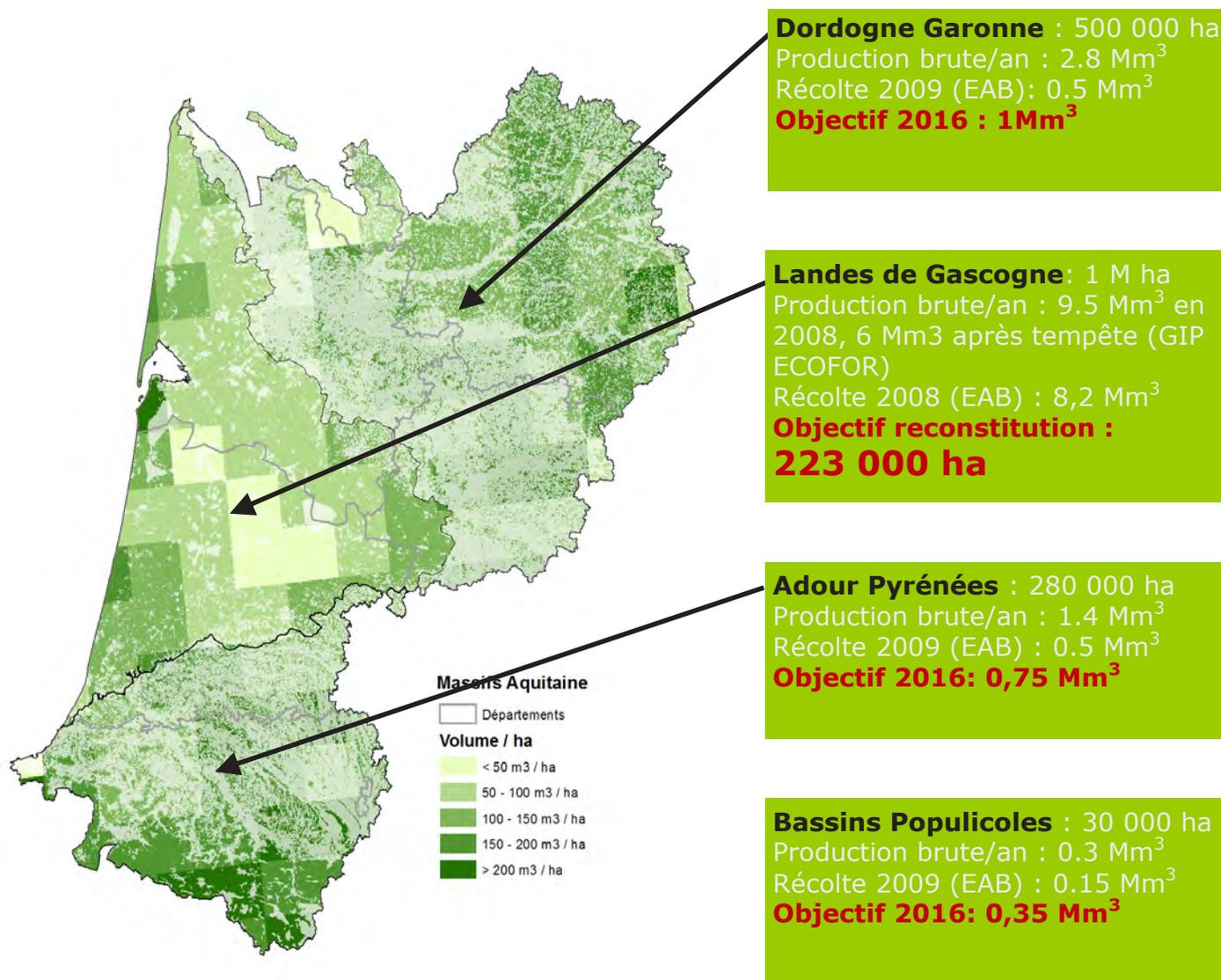
**1<sup>ère</sup>** région française pour le chiffre d'affaire dans le travail forestier et le travail du bois

Sources : IFN, DRAAF, ADEME, SESSI

### 1<sup>ère</sup> région productrice de bois et de sciage



## Une ressource disponible et une mobilisation hétérogène selon les grands massifs



Cartogramme des volumes moyens à l'hectare  
 (étude ressource régionale, version de juin 2011)  
 (données IFN 2010)

Dans le massif Dordogne-Garonne, le taux de prélèvement du massif était de 58 % de la production annuelle brute en 1999 (source IFN), soit un prélèvement annuel de 1,610 Mm<sup>3</sup>. Sur ce volume, la récolte commercialisée (source EAB) était de 1 180 000 m<sup>3</sup>/an. Depuis, la récolte commercialisée a chuté de plus de moitié pour s'établir à 420 000 m<sup>3</sup>/an en 2009 en Dordogne (source EAB).

En Dordogne, le plan forêt-bois 2000/2006, adopté en 1999, et les orientations stratégiques 2007/2013, élaborées collectivement en 2006, ont permis de cerner les enjeux concernant la filière forêt bois en Dordogne, extrapolable au Fumelois lot-et-Garonnais et à la Double girondine. Les pins maritimes et les châtaigniers sont plutôt mieux mobilisés que les autres essences. Le massif stocke du bois surtout dans les mauvaises qualités dans les différents taillis, qui méritent souvent d'être transformés ou renouvelés. Dans ces forêts morcelées et hétérogènes, la mobilisation des bois et le développement forestier sont très compliqués et nécessitent des solutions particulières (communication et animation, aides à l'investissement, regroupements fonciers ou de projets ...).

La ressource est mal connue : le dernier inventaire IFN complet en Dordogne date de 1992, il manque notamment des informations sur la dispersion de la réserve résineuse dans les peuplements mélangés, et sur les classes d'âge. Une étude spécifique à la Dordogne complètera l'étude ressource régionale pour répondre aux spécificités locales.

**Dans le massif des Landes de Gascogne**, le pin maritime représente 84% de la ressource sur pied, et l'essentiel de sa production est mobilisée. L'enjeu est d'assurer la réussite du plan de reconstitution du massif pour garantir la ressource future. Dans un contexte économique difficile, « post traumatique » après deux tempêtes et une crise sanitaire majeure, un effort d'animation est nécessaire pour optimiser la récolte des bois sinistrés et des coupes de régularisation et pour mobiliser les sylviculteurs à reconstituer toutes les surfaces, notamment dans les zones à handicap foncier (morcellement).

**Dans le massif Adour-Pyrénées**, le taux de prélèvement du massif est de 47 % de la production annuelle brute (source IFN), niveau inférieur à la moyenne nationale. La capitalisation de la ressource ligneuse se concentre notamment dans les futaies régulières vieillissantes de chênes, qui nécessitent un effort constant de renouvellement. La tempête Xynthia du 27/02/10 a essentiellement touchée la forêt publique, et le marché du hêtre reste morose.

Les principaux freins à la mobilisation sont d'ordre géophysique/foncier (relief, morcellement de la propriété), technique (déficit en desserte) et environnemental (statuts de protection).

Le massif devra répondre prochainement à la demande des chaufferies validées notamment par la CRE. Il est probable que la seule amélioration des peuplements existants ne pourra faire face aux besoins, et la plantation de cultures énergétiques, notamment sous formes contractualisées, est envisagée. L'analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025 permettra de préciser les données.

**La filière peuplier** d'Aquitaine est dynamique, notamment stimulée par l'installation d'une industrie locale de contreplaqué. L'enjeu est d'assurer une ressource en bois d'œuvre satisfaisante en qualité et en quantité, en assurant la reconstitution des peupleraies touchées par la tempête et en accompagnant le boisement des terres agricoles.

### Une tension sur la ressource forestière

D'après les chiffres fournis par l'Inventaire Forestier National en 2010, le volume de bois sur pied en Aquitaine est passé de 135 Mm<sup>3</sup> avant la tempête Martin à 72 Mm<sup>3</sup> après la tempête Klaus (données consolidées par comparaison d'inventaires, hors dégâts scolytes).

La capacité de production annuelle du massif Landais se trouvera donc diminuée proportionnellement passant de 9,5 Mm<sup>3</sup> à environ 6 Mm<sup>3</sup> (évaluation GIP Ecofor).

Les 1<sup>er</sup> résultats de l'étude ressources régionales indiquent une production biologique du pin maritime dans les pinèdes des Landes de Gascogne de 3,9 ± 0,3 milliers de m<sup>3</sup>/an. Ce calcul est basé sur une méthode corrigée, incomparable aux précédents chiffres de l'IGN et qui ne prend pas en compte les jeunes peuplements non encore recensables (potentiellement sur 250 000 ha).

Par ailleurs, les ressources forestières sont convoitées pour d'autres usages émergents : concernant l'utilisation du sol (projets photovoltaïques au sol, urbanisme, grandes infrastructures, défrichements agricoles...) et concernant de nouveaux débouchés (bois énergie, bois construction).

La cellule biomasse préfectorale estime à 0.78 Mt la consommation potentielle de biomasse énergétique en 2015 des chaudières retenues dans le cadre des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie. Les projets de défrichement augmentent notablement ces dernières années. En 2011, 2 350 ha ont été autorisés (dont 1 500 dans les Landes), 586 ha avaient été autorisés en 2007 (251 ha dans les Landes).

Les premières estimations font apparaître **un écart global entre la ressource et les besoins des industriels entre 0,5 à 2 Mt, à l'horizon 2015**. Le déficit concernerait essentiellement le bois d'industrie et le bois énergie.



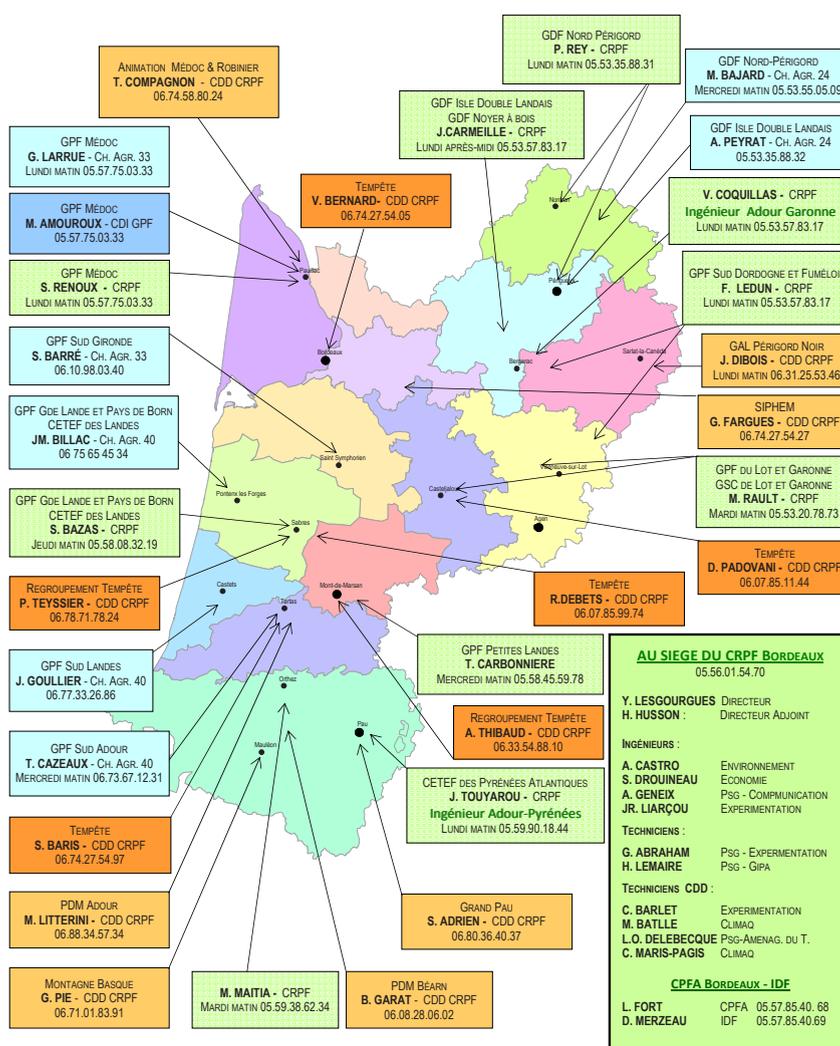
### 1.3- Bilan de l'animation forestière locale dans les établissements publics

De nombreux acteurs concourent activement au développement des forêts d'Aquitaine, selon une gestion durable et multifonctionnelle, comme les coopératives, les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) et les experts concernant la forêt privée, l'Office National des Forêts (ONF) concernant la forêt publique, ainsi que les associations de DFCI, leurs unions, fédérations et associations départementales et régionales, appuyées par le Groupement d'Intérêt Public pour l'Aménagement du Territoire et la Gestion des Risques ( (GIP ATEGeRI) concernant la desserte, l'hydraulique, et les équipements de protection et de prévention des incendies, ou les Pays et Parc Naturel Régionaux au travers notamment de leurs chartes forestières. Les collectivités territoriales et locales sont très impliquées dans le financement de leurs actions.

Le PPRDF n'a pas vocation à faire l'inventaire exhaustif des actions de développement forestier ni des besoins et des financements. La mise en œuvre du PPRDF repose notamment sur les actions des établissements publics ayant des missions confiées par l'Etat en matière de développement forestier (CRPF, ONF, chambres d'agriculture). Ce plan s'appuie largement sur le travail des conseillers forestiers et sur la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier (SLDF), dans la continuité d'une dynamique engagée depuis plusieurs années en Aquitaine, dont on propose dans ce paragraphe une rapide présentation.

#### Les conseillers de développement forestier des chambres d'agriculture et du CRPF

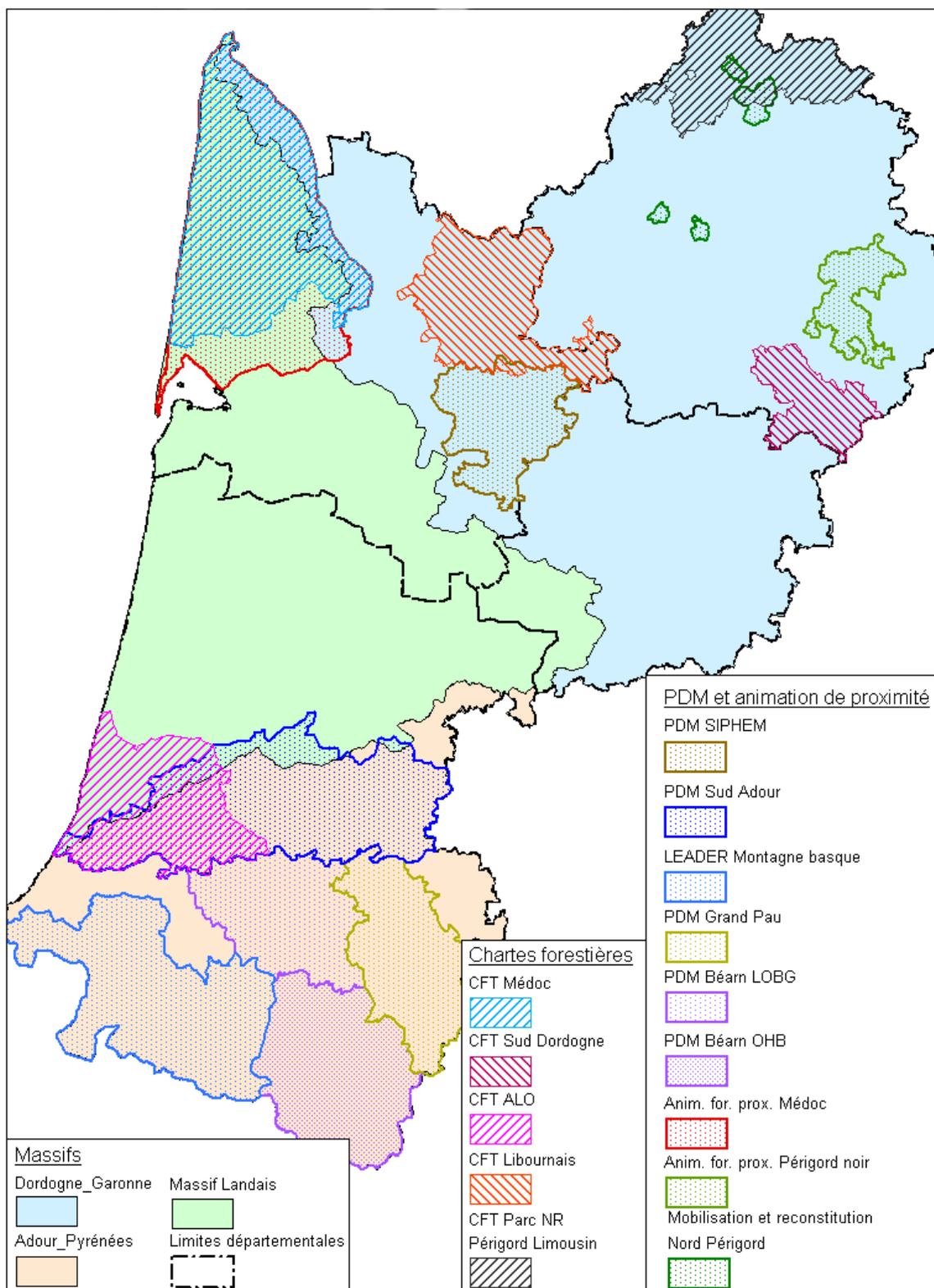
La forêt privée d'Aquitaine bénéficie de l'animation d'un réseau de conseillers de développement forestier des Chambres d'agriculture et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).





A titre d'exemple, l'animation de proximité du Périgord noir porte sur la promotion des récoltes de bois et de l'investissement sylvicole pour remettre en valeur les parcelles portant des peuplements sous-productifs (orientations stratégiques 2007/2013). Le bilan de cette action sur 3 ans permet d'apprécier l'impact d'une telle opération : 300 propriétaires visités, 5 PSG relancés (205 ha), 35 CBS signés (219 ha), 58 projets d'investissement sylvicole (135 ha), 91 projets de récolte de bois (188 ha dont plus de 100 ha liés à des projets d'amélioration forestière pour un volume estimé à 30 000 m<sup>3</sup>).

### Stratégies locales de développement de la filière bois en Aquitaine



CRPF Aquitaine HH JRL CB 03/10/2012



## II- Démarche, objectifs et méthode du PPRDF

### 2.1- Démarche

Les actions proposées sont le fruit d'un travail concerté au sein du comité d'élaboration dont la composition a été fixée par arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2011 (Annexe 1A).

Les représentants de la Chambre régionale d'agriculture, du centre régional de la propriété forestière, du centre régional de productivité et d'action forestière, de l'union régionale des syndicats de sylviculteurs, de l'union régionale des communes forestières, des coopératives forestières (CAFSA et COFOGAR), de l'office national des forêts, auxquels ont été associés les représentant des conseils généraux et régional, se sont réunis 4 fois (le 20 juin, le 19 septembre et le 08 novembre 2011, et le 11 juillet 2012), le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt a assuré le secrétariat.

Le comité régional s'est appuyé sur les travaux menés par les comités techniques au sein des grands massifs (Adour-Pyrénées, Dordogne-Garonne, Landes), associant les représentants locaux du secteur forestier, des collectivités territoriales et des chambres départementales d'agriculture. La composition de ces comités est précisée en annexe 1B.

Ce comité a identifié et caractérisé les massifs forestiers prioritaires, analysé les principaux freins à la mobilisation, et a défini les types d'actions prioritaires pour y remédier ainsi que les zones d'actions prioritaires.

Ces travaux préparatoires ont permis d'établir un programme d'action quinquennal de développement forestier pour la période 2012-2016.

### 2.2- Les grands objectifs du PPRDF

Au vu des enjeux régionaux présentés dans la première partie du présent document, deux grands objectifs ont été fixés pour le présent PPRDF:

- mobiliser du bois supplémentaire sur les massifs reconnus comme insuffisamment exploités (freins identifiés d'ordre foncier, géophysique, technique, mais potentiel d'accroissement de la mobilisation lié à une bonne productivité);
- reconstituer le Massif des Landes de Gascogne.

L'analyse des niveaux de mobilisation d'avant 1999, des ressources et des projections sur la demande industrielle (qui seront affinées par les études régionales et périgourdines) conduit à estimer à 750 000 m<sup>3</sup> l'augmentation possible de la mobilisation annuelle des bois sur 5 ans dans les massifs Dordogne-Garonne et Adour-Pyrénées, et à prévoir une diminution de 2 millions de m<sup>3</sup> dans le massif des Landes de Gascogne (impact tempête Klaus).

L'ambition est de revenir à l'horizon 2016 aux niveaux de récolte d'avant tempêtes dans le massif Dordogne-Garonne, et d'augmenter de 50 % la récolte dans le massif Adour-Pyrénées par rapport aux niveaux de ces dernières années.

Prévisions de l'évolution de la mobilisation sur la période 2012-2016	V mobilisé 2008 (m <sup>3</sup> )	Augmentation de la mobilisation annuelle	objectif mobilisation 2016 (m <sup>3</sup> )
Dordogne Garonne	500 000	500 000	1 000 000
Landes de Gascogne	8 200 000	-2 200 000	6 000 000
Adour Pyrénées	500 000	250 000	750 000
Aquitaine	9 200 000	-1 450 000	7 650 000



Le tableau ci-dessous liste les actions et les zones d'actions prioritaires. La participation des personnels des chambres d'agriculture et du CRPF est estimée selon la référence des temps passés en 2010. Les coûts prévisionnels prennent en compte la valorisation de ces temps de personnel, les créations de CDD d'animation (y compris ceux dont le plan de financement n'est pas encore défini), et les études et prestations.

	Actions relevant du PPRDF	ETP d'animation création ou prolongation CDD	coût total prévisionnel de l'animation 2012-2016 ***
Région Aquitaine	Coordination des actions de développement forestier par le CPFA (CRPF, CA, GPF et CETEF) Etude régionale sur les disponibilités forestières Amélioration de la ressource mobilisable en peuplier		1 289 176
	1 autre action relevant du PPRDF		425 000
Dordogne - Garonne	3 zones actions prioritaires : 1 grande zone dans le Périgord blanc, 2 zones à préciser (Périgord Vert, Sud massif) Analyse des conditions de la mobilisation des bois à partir d'une caractérisation de la ressource forestière	2 (+1)**	570 679 (+150000)**
	10 autres actions relevant du PPRDF	3	1 893 359
Adour - Pyrénées	4 zones actions prioritaires : Vath-Bielha, Haute Soule, Vic Bilh, et Sud Adour -ouest et Pyrénées Atlantiques nord-ouest	1 (+1)**	583 655 (343 500)**
	3 autres actions relevant du PPRDF	4	771 796 (+400 000)**
Landes de Gascogne	Animer les territoires forestiers à reconstituer pour permettre l'accès aux aides pour les petites propriétés (regroupement de gestion, ...) Améliorer la prévention en matière de risque de dégâts de gibier et de risques sanitaires Réhabilitation de la desserte et de l'hydraulique	6	2 966 272 +600 000)**
	2 autres actions relevant du PPRDF	1	1 170 392
<b>Total actions prioritaires du PPRDF</b>		<b>3 (+2)**</b>	<b>5 409 783 +(1 093 500)</b>
<b>Total autres actions relevant du PPRDF</b>		<b>13</b>	<b>4 260 547 (+400 000)**</b>

**3 créations de postes d'animateurs** sont pour l'instant financées au titre des actions prioritaires du PPRDF, avec cofinancements FEADER :

- La mobilisation de 50 000 € de TFNB/an permet de créer 1 poste en Dordogne et 1 poste en Adour-Pyrénées.
- Un cofinancement ALLIANCE – Communautés de commune permet de créer 1 poste en Dordogne.

Les fiches actions recensent le besoin de 2 ETP supplémentaires (en Dordogne-Garonne et Adour-Pyrénées), dont les modalités de financement et affectations restent à définir.

Les actions des 4 emplois tempête du CRPF dans les Landes de Gascogne, des animateurs de développement forestier du Périgord noir et de l'Entre deux mers, ainsi que les animateurs des 4 PDM dans les Pyrénées Atlantiques s'inscrivent dans le PPRDF, mais le plan de financement pour leur prolongation reste à définir.

\*\* (projets de création de poste dont le financement n'est pas défini à ce stade de la rédaction)

\*\*\* y compris la valorisation des temps des conseillers forestiers, études et prestations.

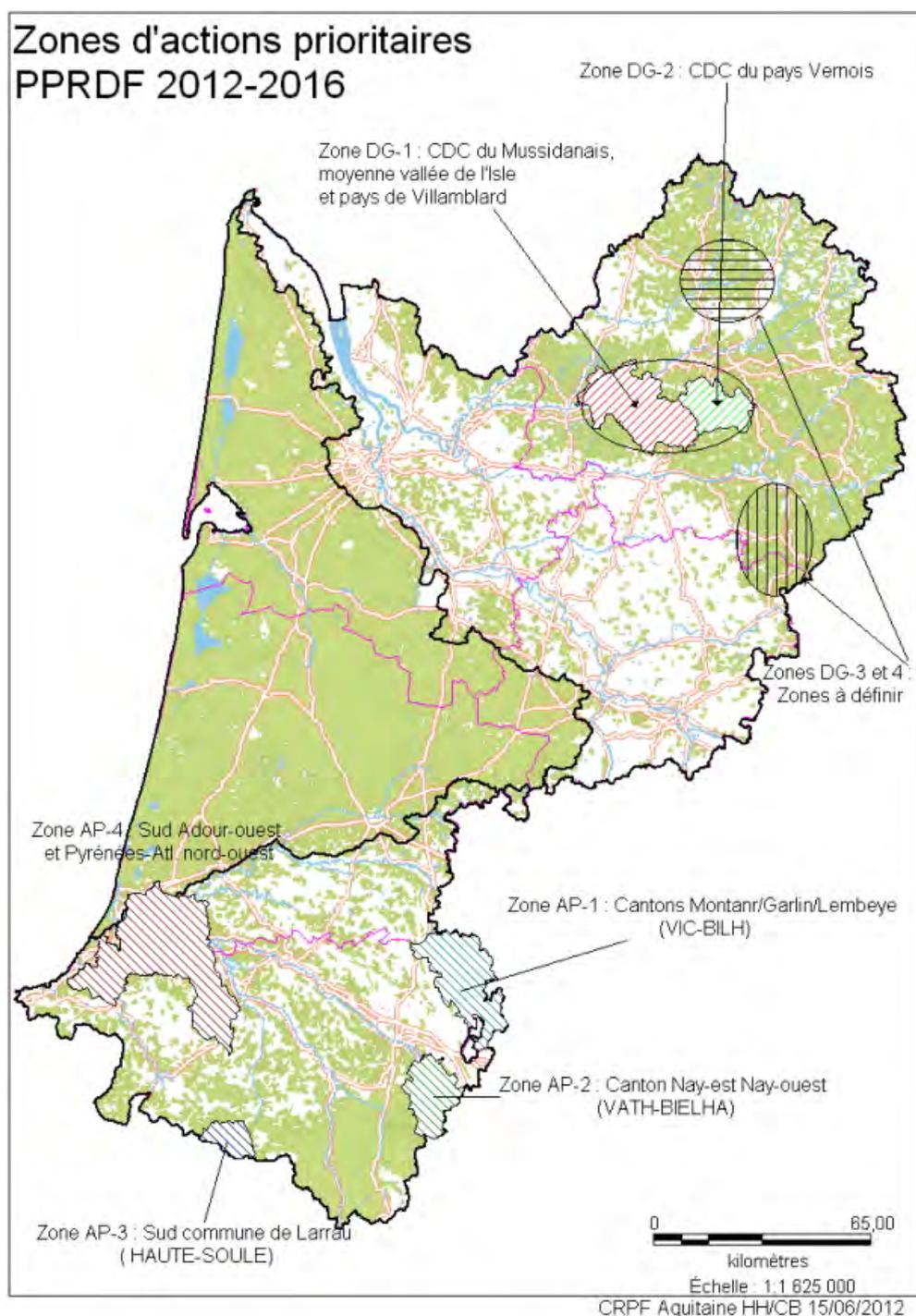
Le plan de financement pour la prolongation des 2 emplois « regroupement 40 », à l'initiative du Conseil Général des Landes, est prévu au-delà de 2013, sous condition de résultats et de validation périodique des conventions des financeurs (Département et FEADER).

Les études liées aux actions R2 et DG5 ont des plans de financement validés. Ceux des plans locaux de mobilisation en Adour-Pyrénées restent à définir.

La carte ci-dessous représente les 8 zones d'actions prioritaires pour l'animation en faveur de la mobilisation des bois au titre du PPRDF pour la période 2012-2016.

Concernant les 3 zones du massif Dordogne-Garonne, la grande zone dans le Périgord blanc (DG-1 et DG-2 sur la carte) ont des contours, des plans de financement et calendriers prédéfinis. La définition de deux autres zones (DG-3 et DG-4 sur la carte) se précisera en fonction des implications des collectivités locales.

Le comité technique du massif Adour-Pyrénées a clairement identifié les zones d'actions prioritaires et leurs enjeux, mais les priorités, plan de financement restent à définir, et notamment l'affectation du poste d'animateur financé par la TFNB.



### 3.2- La mobilisation supplémentaire attendue

Le comité d'élaboration du PPRDF a estimé la contribution à court terme des actions prioritaires à l'atteinte de cet objectif, résumé dans le tableau suivant :

Objectifs de mobilisation supplémentaire liée aux actions d'animation prioritaires du PPRDF	2013 (m <sup>3</sup> )	2014 (m <sup>3</sup> )	2015 (m <sup>3</sup> )	2016 (m <sup>3</sup> )	Cumul 2012-2016 (m <sup>3</sup> )
Dordogne Garonne	20 000	60 000	90 000	130 000	300 000
Adour Pyrénées	0	30 000	30 000	30 000	90 000

### IV- Modalités de mise en œuvre et de suivi du plan

Les comités techniques finaliseront pour le prochain comité de suivi la formalisation des actions dans les fiches normalisées, avec les descriptifs, calendrier et plan de financement prévisionnels, et indicateurs de résultat - dont principalement l'estimation des volumes de bois mobilisé supplémentaires suite au travail engagé -. La concrétisation des plans de financement avec les cofinanceurs pressentis déterminera la mise en œuvre des actions.

Les fiches actions et les cartes de localisation des zones d'actions prioritaires forment le corps du tableau de bord qui permettra le suivi des 30 actions du PPRDF.

L'Etat programmera ses propres enveloppes en priorité avec le PPRDF dès 2012.

Un comité de pilotage et de suivi issu de la CRFPF établira chaque semestre un bilan de la mise en oeuvre du PPRDF. Le secrétariat de ce comité sera assuré par la DRAAF, en collaboration avec le CPFA chargé du suivi du tableau de bord du PPRDF.

Le bilan annuel après validation du Préfet de région sera présenté à une séance de travail de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF).



Le coût total des 30 actions sur la période 2012-2016 est estimé à 11.2 millions d'euros (M€), dont 6.5 M€ pour les 14 actions prioritaires.

La répartition prévue dans les plans de financements est la suivante :

- ➔ 39% par autofinancement (Participations maître d'ouvrage et partenaire, y compris valorisation des temps de personnel CRPF) ;
- ➔ 28% avec le produit de la taxe perçue sur les immeubles classés au cadastre en nature de bois (TFNB) reversée par les chambres départementales d'agriculture à la chambre régionale d'agriculture (y compris valorisation du temps de personnel des chambres) ;
- ➔ 12% avec l'apport de financement nationaux (Etat, Région ou Départements) ;
- ➔ 8% avec l'apport de financements européens (Feader 341A ou Leader) ;
- ➔ 13% sans plan de financement défini au moment de la validation du plan.



# Annexes 1 : Elaboration du PPRDF

- ❑ Annexe 1A : Arrêté préfectoral du 21 septembre 2011 portant composition du comité d'élaboration du PPRDF
- ❑ Annexe 1B : composition des comités techniques par massif
- ❑ Annexe 1C : Arrêté préfectoral du 19 décembre 2012 portant approbation du PPRD

# Annexe 1A :

Arrêté préfectoral du 21 septembre 2011 portant composition du comité d'élaboration du PPRDF



PREFET DE LA REGION AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
& DE LA FORET

Service Régional de la  
Forêt & du Bois

Arrêté du 21 SEP. 2011

*Relatif à la composition du comité régional d'élaboration du Plan  
Pluriannuel Régional de Développement Forestier*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article L.4-1 du code forestier,

VU les avis formulés par les organismes représentatifs des catégories d'acteurs visées à l'article L 4-1 du code forestier.

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

## ARRÊTE

### ARTICLE PREMIER

Le comité régional d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier, présidé par le Préfet de Région, est composé comme suit :

#### 1) représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

- Monsieur Dominique GRACIET, son suppléant monsieur Jean-Luc CAPES,
- Monsieur Pierre GOT, son suppléant monsieur Eric LAFUENTE,
- Monsieur Joël FRERET, son suppléant monsieur Christian GIRARDI.

#### 2) représentants du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine

- Monsieur Gilles JOACHIM, son suppléant monsieur Jean PERAGALLO,
- Monsieur Bruno du PONT, son suppléant monsieur Antoine COL.

#### 3) représentant du Centre de Productivité et d'action Forestière d'Aquitaine

- Monsieur Emmanuel de MONTBRON, son suppléant monsieur Yves LESGOURGUES.

#### 4) représentants de l'Union des Syndicats de Sylviculteurs d'Aquitaine

- Monsieur Philippe FLAMANT, son suppléant monsieur Jean LARROUY,
- Monsieur Jean-Jacques HERAUD, son suppléant monsieur Christian PINAUDEAU,
- Monsieur François de FABREGUES, son suppléant monsieur Alain NAVAILS.

**5) représentants de l'Union Régionale des Communes Forestières d'Aquitaine**

- Monsieur Pierre DARMANTE, son suppléant monsieur Joël QUILLAC,
- Monsieur Michel CASTAN, son suppléant monsieur Pierre BOUILLON,

**6) représentant de la Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique**

- Monsieur Henry CHAPERON, son suppléant monsieur Jean-Denis CRUSE.

**7) représentant de la coopérative COFOGAR**

- Monsieur Henri TOURANCHEAU, son suppléant monsieur Christophe BERNARD.

**8) représentant de la Direction Territoriale Sud-Ouest de l'Office National des Forêts.**

- Monsieur Yves DUCOS, son suppléant monsieur Jacques MIRAULT.

**ARTICLE 2**

Le président du Conseil Régional d'Aquitaine et les présidents des Conseils Généraux d'Aquitaine sont associés aux travaux d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier.

**ARTICLE 3**

Le secrétariat du comité régional d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier est assuré par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

**ARTICLE 4**

Mme la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21 SEP. 2011

LE PREFET,

  
Patrick STEFANINI

# Annexe 1B :

## Composition des comités techniques PPRDF par massif

### Massif Dordogne - Garonne

Prénom	Nom	Organisme	Fonction
Joël	LEFIEVRE	CRPF Aquitaine	Ingénieur massif
Danielle	LALOI	DDTM 24	Ingénieur Resp Unité Forêt
Jean-Paul	BOUBEE	DDTM 47	Resp Unité Forêt
Philippe	FLAMANT	Syndicat des Sylviculteurs de Dordogne	Président
François	CROUZAL	Conseil Général Dordogne	Chargé de mission forêt
Alain	BARAT	Conseil Général Lot et Garonne	Chargé de mission forêt
Josette	MARRANT	Chambre d'Agriculture de la Dordogne	Directrice
Philippe	MARULAZ	Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne	Directeur
Jérôme	CHANEL	CAFSA	Directeur Agence Périgord
Christophe	PRINCE	Interbois Périgord	Directeur
Bernard	BIDON	EXPERT FORESTIER	Expert
Virginie	CHERPNET	ETF AQUITAINE	Déléguée Régionale

### Massif Adour-Pyrénées

Prénom	Nom	Organisme	Fonction
Yves	BEAGUE	Office National des Forêts	Directeur
Jean	TOUYAROU	CRPF Aquitaine	Ingénieur massif
Stéphane	GIPOULOUX	DDTM 64	Ingénieur massif
François	D'AZEMAR DE FABREGUES	Syndicat des Sylviculteurs des Pyrénées-Atlantiques	Président
Michel	CASTAN	COFOR 64	Président
Jean	LATAPIE	COFOR 64	Administrateur
Christophe	COUSSO	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques	Chef de pôle
Thierry	CAZEAUX	Chambre d'Agriculture des Landes	Technicien
Didier	LAJUJOUZE	CAFSA	Technicien
Pierre	CANNES	COFOGAR	Technicien

## Massif Landais

Prénom	Nom	Organisme	Fonction
Yves	LESGOURGUES	CRPF Aquitaine	Directeur
Sophie	DANTHEZ	DDTM 33	Resp Unité Forêt
Gilles	DROUET	DDTM 40	Resp Unité Forêt
Jean-Paul	BOUBEE	DDTM 47	Resp Unité Forêt
Christian	PINAUDEAU	Syndicat des Sylviculteurs	Secrétaire général
Rémi	RODRIGUEZ	Conseil Général des Landes	Chargé de mission forêt bois
Stéphanie	PRIVAT	Conseil Général Gironde	Chargée de mission forêt bois
Alain	BARAT	Conseil Général Lot et Garonne	Chargé de mission forêt bois
Pierre	GOT	Chambre d'Agriculture de la Gironde	Directeur
Eric	LAFUENTE	Chambre d'Agriculture des Landes	Directeur
Philippe	MARULAZ	Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne	Directeur
Patrick	SCHOKE	CAFSA	Directeur
Michel	CASTAN	COFOR	Président
Emmanuel	De MONTBRON	CPFA	Administrateur
Eric	CONSTANTIN	ONF	Agence commerciale
Henri	TOURRANCHEAU	COFOGAR	Technicien

# Annexe 1C :

*Arrêté préfectoral du 19 décembre 2012 portant approbation du PPRDF*



PREFET DE LA REGION AQUITAINE

DIRECTION  
REGIONALE DE  
L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
& DE LA FORET

Service Régional de la  
Forêt & du Bois

---

*Arrêté relatif à l'approbation du plan pluriannuel régional de  
développement forestier (PPRDF)*

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU l'article L.4-1 du code forestier,
- VU l'arrêté régional du 21 septembre 2011 relatif à la composition du comité d'élaboration du plan pluriannuel régional de développement forestier,
- VU le plan pluriannuel régional de développement forestier validé par le comité d'élaboration le 11 juillet 2012 et mis à la consultation du public du 27 juillet au 07 septembre 2012,
- VU l'avis favorable émis par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers en date du 14 novembre 2012,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

## ARRÊTE

### ARTICLE PREMIER

Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) de la région Aquitaine est approuvé pour la période 2012-2016.

Les priorités du plan sont :

- la mobilisation supplémentaire de bois dans les zones prioritaires des massifs Dordogne-Garonne et Adour-Pyrénées ;
- la reconstitution du massif de Landes de Gascogne sinistré par la tempête Klaus.

Elles se déclinent selon 30 actions, dont 14 sont définies prioritaires.

Ce plan est consultable à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou sur son site internet (<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>)

## ARTICLE 2

Le comité régional d'élaboration du PPRDF, présidé par le préfet de région, est chargé du suivi du plan.

Il établit régulièrement un bilan de la mise en œuvre du plan comprenant l'état d'avancement des actions au regard des objectifs du plan, ainsi que l'analyse des coûts et des financements des actions.

## ARTICLE 3

A partir des travaux du comité régional d'élaboration et de suivi du PPRDF, le préfet de région établit chaque année un bilan de la mise en œuvre du PPRDF pour présentation à la commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

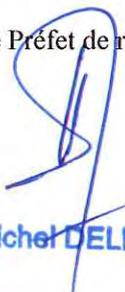
Au vu du bilan annuel, le préfet de région peut demander au comité régional d'élaboration du PPRDF d'étudier et de proposer toute mesure d'adaptation du plan.

## ARTICLE 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Bordeaux, le **19 DEC. 2012**

Le Préfet de région,



**Michel DELPUECH**



# Annexe 2A :

## Fiche des actions transversales sur la région Aquitaine relevant du PPRDF

N°	Libellé fiche action	ETP CA*	ETP CRPF*	Création ETP animation	TFNB suppl(€/an)	Coût total animation 2012-2016 (€)
R1	Coordination des actions de développement forestier par le CPFA		0.9		40 000	650 000
R2	Etude régionale sur les disponibilités forestières		0.2			219 176
R3	Amélioration de la ressource mobilisable en Peuplier		0.5			250 000
<b>TOTAL ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES PPRDF</b>			1,6		40 000	1 119 176
R4	Accroître la surface des forêts privées gérées durablement		0.85			425 000

\*constaté 2010

<b>R1</b>		<b>Coordination des actions de développement par le CPFA (CRPF, CA, GPF et CETEF) et actions de communication et informations aux sylviculteurs</b>	
Description et contribution aux objectifs fixés	Animation du réseau GPF et CETEF, et des techniciens d'animation CRPF/CA, définition de leurs feuilles de routePublication de lettres d'information et de fiches techniquesPromouvoir et suivre les stratégies locales de développement forestierSuivi du tableau de bord PPRDF en lien avec la DRAAF		
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016		
Coût total de l'animation	650 000 € (TFNB + valorisation ETP CRPF sur 5 ans)		
	dont TFNB	40 000 € /an	
	dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	ETP : 0.1 ingénieur CRPF, 0.8 technicien CRPF	Valorisation ETP CRPF : 90 000 € /an
Plan de financement	Moyens propres du CRPF, et 40 000 € TFNB, Conseil Régional 28 000 €		
Organismes responsables	CPFA/CRPF		
Indicateurs	Nb annuel de réunions, conseil propriétaires		Suivi et coordination indicateurs SLDF, suivi avancement tableau bord et indicateurs PPRDF, feuilles de route des conseillers forestiers

<b>R2</b>		<b>Etude régionale sur les disponibilités forestières</b>	
Description et contribution aux objectifs fixés	Suite à la tempête de janvier 2009, les acteurs forestiers ont décidé de mener une analyse prospective de la ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025. L'Etude vise à préciser le capacité potentielle des forêts régionales à satisfaire la demande des industries du bois et du secteur de l'énergie à moyen terme. Il s'agit d'apporter une information quantitative sur la ressource forestière disponible (nature, conditions de mobilisation, etc...) et son évolution en fonction de différents scénarii : évolution de la sylviculture, flux de bois internationaux, gestion des stocks post tempête, demande industrielle...La confrontation entre la disponibilité et la consommation en bois permettra in fine d'apprécier l'adéquation entre l'offre et la demande.		
Calendrier de mise en œuvre	oct 2011- avril 2013		
Coût total de l'action	219 176 €		
Plan de financement	Etat MAAPRAT	58446.93 €	
	ADEME	58446.93 €	
	Autofinancement Maître Ouvrage (CRPF, FCBA, IFN, INRA) et financement privé (FIBA, FEDENE et autres énergéticiens)	43835.20 €	
	Conseil Régional Aquitaine	27747.68 €	
	Conseil Général 33	15349.63 €	
	Conseil Général 40	15349.63 €	
dont moyens propres CRPF (constaté 2010)	CRPF 0.2 ETP		
Partenaire(s) associé(s)	CRPF, FCBA, IFN, INRA, CG33, CG40, CR, ADEME, FEDENE, FIBA, Alliance FB, ETFA, Experts forestiers		
Indicateurs	Publication du rapport, suivi des animations/utilisations découlant de l'étude		

<b>R3</b>		<b>Amélioration de la ressource valorisable en Peuplier</b>	
Description et contribution aux objectifs fixés	Les organismes du développement forestier (CRPF, CA, CPFA) sont régulièrement sollicités pour des conseils en matière de peuplier. L'Aquitaine, une des principales régions populières françaises, a vu sa surface de peupleraies augmenter en lien direct avec une déprise agricole importante, et la région accueille une filière peuplier dynamique et complète. L'installation récente de nouvelles usines vient renforcer la demande de bois de qualité. L'enjeu pour la région est d'accompagner les populières, de la plantation jusqu'à la récolte, en vue : - d'optimiser le volume de bois d'œuvre de peuplier produit, par une meilleure adéquation cultivars/stations (production rapide), et une diversification des cultivars utilisés (réduction de l'impact des aléas climatiques ou sanitaires) ; - d'augmenter la proportion de bois de qualité (obtenu par l'élagage), afin d'optimiser la valorisation de cette ressource.		
Secteur	Grandes vallées d'Aquitaine ; principalement Garonne, Adour, Dordogne		
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016		
Coût total de l'animation	250 000 € (moyens propres CRPF)		
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.35 ETP techniciens GIPA, 0.15 ingénieur CRPF	Valorisation ETP CRPF : 50 000 € /an	
Plan de financement	Moyens propres du CRPF, conseil régional 6000 €		
Organismes responsables	CRPF		
Partenaire(s) associé(s)	CA, Coopératives, CG47		
Indicateurs	Réunions, conférences, lettre d'informations...N diagnostics, N adhérents GIPA	Indicateurs qualitatifs et quantitatifs, objectifs à atteindre et échéances à définir	

R4	Accroître la surface des forêts privées gérées durablement	
Description et contribution aux objectifs fixés	Dans un massif où 92% des surfaces sont privées et fortement morcelées, le PSG est une opportunité pour le développement forestier. Sa rédaction et surtout son application permettent une gestion plus volontariste notamment au niveau des coupes de bois et en cohérence avec le positionnement des nouvelles filières. Le démarrage de l'appel des nouveaux plans de gestion définis par la LMA (suppression du seul tenant) accompagné de réunions d'information et une relance auprès des propriétaires sous RSAAC sont les moyens d'atteindre l'objectif de cette action. Ceci peut être complété d'une visite conseil à mi-parcours pour aider le propriétaire à réaliser le programme des coupes et travaux prévus.	
Secteur	Aquitaine	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	425 000 (moyens propres CRPF)	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF 0.5 etp ingénieur ; 0.35 etp Techniciens	Valorisation ETP CRPF : 85 000 € /an
Plan de financement	Moyens propres du CRPF	
Organismes responsables	CRPF	
Indicateurs	Nombre de PSG agréés / % atteinte objectif dans 10 ans Nombre de propriétés sous RSAAC relancées Nombre de CBPS signés / % atteinte objectif dans 10 ans	

# Annexe 2B :

## Fiche des actions relevant du PPRDF du massif Dordogne-Garonne

**274 000ha (Sylvoécocorégion Périgord en Dordogne et Landais)**

*L'indicateur retenu sera celui de la récolte de bois en Dordogne, représentatif du massif, selon les EAB (m³)*

Indicateurs	Valeur EAB 2009	Tendance 2005-2009	Valeur cible au 31/12/2016
Mobilisation totale de bois	419 800	Baisse de 55%	1 000 000
Mobilisation de BO feuillu (m³)	63 400	Baisse de 55%	170 000
Mobilisation de BO résineux	54 300	Baisse de 75%	260 000
Mobilisation de BI et divers	302 100	Baisse de 47%	570 000

N°	Libellé fiche action	ETP CA*	ETP CRPF*	Création ETP animation /prolongation CDD	TFNB suppl (€/an)	Coût total animation 2012-2016 (€)
<b>DG1</b>	Mussidanais, moyenne vallée de l'Isle et pays de Villamblard			1+1 (affectation à définir)(+1)**	-	200 000
<b>DG2</b>	Pays Verinois				25 000 (Répartition à définir)	265 000 (+ 150 000)**
<b>DG3</b>	Fumelois (secteur à définir)	0.05	0.12			
<b>DG4</b>	Zone 4 nord Périgueux (secteur à définir)					
<b>DG5</b>	Analyse des conditions de la mobilisation des bois à partir d'une caractérisation de la ressource forestière		0.25		-	80394
<b>TOTAL ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES PPRDF</b>		<b>0.05</b>	<b>0.47</b>	<b>2 +(1)**</b>	<b>25 000</b>	<b>545 679 (+150 000)**</b>
<b>DG6</b>	Centre Lot et Garonne (secteurs à définir)		0.10	1		158 307
<b>DG7</b>	Remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs	1.13	1			832 156
<b>DG8</b>	Animation de proximité dans le secteur Périgord et vallée de la Vézère		0.13	1		100 000
<b>DG9</b>	Valoriser la ressource bois en développant le bois énergie et la construction bois en Lot & Garonne	0.16	-			43 585
<b>DG10</b>	Animation des Groupements de Développement Forestier	0.20	0.33			225 704
<b>DG11</b>	Regrouper et rationaliser la gestion et les travaux forestiers	0.15	0.2			145 528

<b>DG12</b>	Participer à l'élaboration du programme de DFCI et aux schémas de Desserte	0.15	0.05			70528
<b>DG13</b>	Accompagner les opérations d'amélioration de la structure foncière	0.05	0.05			40 176
<b>DG14</b>	Animation forestière à l'occasion de l'appel des nouveaux PSG		0.2			100 000
<b>DG15</b>	Soutien au développement de la filière bois énergie en entre 2 mers		0.1	1		177 375
<b>TOTAL AUTRES ACTIONS RELEVANT DU PPRDF</b>		<b>1.84</b>	<b>1.93</b>	<b>3</b>		<b>2 022 359</b>

\*constaté 2010

\*\* (projet de création ETP sans plan de financement défini)



**DG1  
DG2**

## Mussidanais, moyenne vallée de l'Isle et pays de Villamblard Pays Vernois

XX ha de forêt privée  
Essences majoritaires : XX  
Principaux freins : desserte, morcellement

<b>Objectif accroissement annuel de récolte : 60 000 m<sup>3</sup></b>	<b>Coût prévisionnel total animation (2012-2016) : 388 000 €</b>		<b>Coût prévisionnel du m<sup>3</sup> supplémentaire mobilisé: 1.6 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>tendance 5 dernières années (hausse / baisse /stable)</b>	<b>Valeur cible au 31/12/2016 (+autre échéance éventuelle)</b>
Mobilisation de bois (m <sup>3</sup> /an)	XX	Baisse	XX
Surface Mobilisable	XX	Baisse	XX
Surface en gestion durable	XX		XX

### Animations de proximité en faveur de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation des bois

Description et contribution aux objectifs fixés	Analyse de l'exploitabilité sur le massif, des techniques de mobilisation envisageables et de l'organisation de la desserte Information et sensibilisation sur la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements (enjeux, contexte économiques, aides existantes...) à l'intention des propriétaires, élus et instances de gestion, habitants, associations d'usagers des espaces forestiers et associations environnementales Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois, la remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs et les éclaircies résineuses : identification des propriétaires privés concernés, mise en place du planning de coupes et préparation des chantiers, modalités de regroupement de l'offre et de la commercialisation, accompagnement à la réalisation de l'exploitation. Promouvoir le regroupement, reboisement des parcelles et la gestion durable des forêt. Evaluation des résultats.	
Calendrier de mise en œuvre	2012 T4/2016 durée des actions à définir, en articulation avec les autres zones prioritaires	
Coût total de l'animation	250 000 € (DG1) + 138 000 € (DG2 sur 3 ans, durée à définir)	
dont moyens propres CRPF (à répartir sur les 3 zones prioritaires Dordogne)	CRPF : 0.12 ETP CA24 : 0.05 ETP	Valorisation ETP CRPF : 12 000 €/an Valorisation ETP CA : 357 €/an
dont création emploi animation	2 ETP, articulation avec les autres zones prioritaires à définir	2 x 50 000 €/an (pendant 4 ans )
Plan de financement	Alliance : 20 000 € TFNB : 25 000 € CDC : 15 000 € (CDC Mussidan, Neuvic, Villamblard et CDC Vernois) G24 : envisagé, à définir FEADER 341 A (jusqu'en 2013) : 15 000 € + 25 000€	
Organismes responsables	Alliance forêt bois	CRPF
Partenaire(s) associé(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional, Syndicat des sylviculteurs 24, Interbois, CRPF, Experts forestiers	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités :	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées	Volume de bois récolté :





DG5

## Analyse des conditions de la mobilisation des bois en Dordogne à partir d'une caractérisation de la ressource forestière (extrapolable au Fumémois)

Action liée à l'action R2.

### Animations de proximité en faveur de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation des bois

Description et contribution aux objectifs fixés	Après la tempête Klaus et la réduction significative de la possibilité du massif landais, les bois stockés dans les forêts de Dordogne deviennent importants pour la filière bois Aquitaine. Par ailleurs, les nombreux taillis en fin de cycle attirent l'attention des concepteurs de projets concernant le bois énergie. Il devient nécessaire de mieux caractériser cette ressource pour assurer une meilleure adéquation entre projets et réalités du terrain. L'étude se propose d'évaluer la ressource réellement mobilisable (contraintes physiques, environnementales, sociologiques) et la dispersion de la réserve de résineux. Elle se propose également d'analyser les contraintes liées à la mobilisation des bois, et les évolutions possibles des flux de bois au terme d'une importante enquête auprès des propriétaires forestiers et des exploitants forestiers. Elle se propose de faire des propositions pour améliorer la mobilisation des bois en Dordogne.	
Secteur	Dordogne, extrapolable au Fumémois	
Calendrier de mise en œuvre	2011 - 2012	
Coût total de l'animation	80 394 €	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.25 ETP CRPF	Valorisation ETP CRPF : 25 000 € /an
Plan de financement	Etat 42 295€, CG24 : 11 000€, CRPF : 20 100€, autofinancement Interbois - Périgord et partenaires : 16 099€	
Organismes responsables	CRPF	
Partenaire(s)	Interbois-Périgord, IFN, DRAAF, DDT 24 FCBA, INRA, CRPF, alliance	
Indicateurs	Réunions, conférences, lettre d'informations...N diagnostics, N adhérents GIPA	Indicateurs qualitatifs et quantitatifs, objectifs à atteindre et échéances à définir



**DG6****Centre Lot et Garonne (secteurs à définir)**

124 000 ha et 10 500 ha de peupleraie  
 Taux de boisement : 26%, forêt privée, surface moyenne d'une propriété : 2 ha  
 62% autres feuillus, 32% chêne pubescent, 4% résineux issus des boisements de terres agricoles des années 80, 2% résineux/taillis  
 Principaux freins : morcellement

<b>Objectif accroissement annuel de récolte : 10 000 m<sup>3</sup></b>	<b>Coût prévisionnel total animation (2012-2016) : 158 307 €</b>		<b>Coût prévisionnel du m<sup>3</sup> supplémentaire mobilisé: 7.9 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>tendance 5 dernières années (hausse / baisse /stable)</b>	<b>Valeur cible au 31/12/2016 (+autre échéance éventuelle)</b>
Mobilisation de bois (m <sup>3</sup> /an)	XX	Baisse	XX
Surface Mobilisable	XX	Baisse	XX
Surface en gestion durable	XX		XX

**Animations de proximité en faveur de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation des bois**

Description et contribution aux objectifs fixés	Analyse de l'exploitabilité sur le massif et choix des secteurs cible à bon potentiel forestier. Information et sensibilisation sur la mobilisation des bois et l'investissement sylvicole Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois, la remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs et les éclaircies résineuses Evaluation des résultats.		
Secteur	A cibler au sein des régions forestières IFN : Vallées Garonne et Lot, Coteaux de Terrefort, Pays de Serres		
Calendrier de mise en œuvre	2013 -2015		
Coût total de l'animation	158 307 €		
dont création emploi animation	1 ETP, prolongation d'un emploi tempête		52 749 €/an (pendant 3 ans)
dont moyens propres CRPF	CRPF : 0.1 ETP		Valorisation ETP CRPF : 10 562 € /an
Plan de financement	Plan proposé non encore validé par financeurs potentiels FEADER 341 A (jusqu'en 2013) : 21 104 € CG47 : 10 552 € CR Aquitaine : 10 552 €		
Organismes responsables	CRPF		
Partenaire(s) associé(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional		
Indicateurs	Nb de propriétaires visités/diagnostics		Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées		Volume de bois récolté :

\* Référence 2010

\*\* (Projet de création ETP sans plan de financement défini)

Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Les orientations stratégiques 2007 /2013 pour la forêt de Dordogne, adoptées par l'ensemble des partenaires réunis au sein d'Interbois-Périgord, donnent une priorité forte à la récolte des peuplements médiocres et leur transformation par reboisement ou enrichissement. Les techniciens de développement du CRPF et de la chambre d'agriculture agissent dans ce but selon une répartition du territoire définie en commun. Le département de la Dordogne a été découpé en 5 zones de développement forestier dont 3 sont occupées par des techniciens du CRPF et 2 par des conseillers de la chambre d'agriculture. Pour la partie Lot &amp; Garonne du territoire considéré (Fumémois).</p> <p>L'animation est conjointe CRPF/CA47 :</p> <p>Secteur Sud : 105 000ha de forêts sur 12 cantons 28500 propriétaires dont 2600 de plus de 10ha+ participation en Fumémois. Frédéric LEDUN (CRPF)</p> <p>Secteur Sud-ouest 37200 ha de forêts sur 9 cantons, 14475 propriétaires dont 850 de plus de 10ha. Jérôme CARMEILLE (CRPF)</p> <p>Secteur Ouest et Centre : 117791 ha de forêts sur 16 cantons. 35 300 propriétaires dont 3 000 de plus de 10ha. Adrien PEYRAT (CA24)</p> <p>Secteur Nord-ouest : 58 400 ha de forêts sur 7 cantons, 16 900 propriétaires dont 1 300 de plus de 10ha. Mathieu BAJARD (CA24)</p> <p>Secteur Nord-est : 56 400 ha de forêts sur 7 cantons, 17 600 propriétaires dont 1 240 de plus de 10ha. Patrick REY (CRPF)</p> <p>En Lot et Garonne, le Fumémois : 11 194ha sur 2 cantons, 3 032 propriétaires. La CA 47 y participe à un programme départemental de revalorisation du massif en proposant des diagnostics forestiers et des animations autour du GDF sud Périgord.</p> <p>Dans leur secteur, chaque technicien de CRPF consacre de l'ordre 33% de son temps à répondre à la demande des propriétaires forestiers et à les accompagner dans leurs activités. Cette demande est provoquée par l'animation de GDF, par la communication départementale (bulletin semestriel «la gazette des forêts»), par leur présence connue et active (prospection) et par des relais auprès des exploitants forestiers. Cette demande est favorisée par les aides mises en place par le Conseil Général et le Conseil régional en Dordogne et en Lot&amp;Garonne ainsi que par les aides de l'Etat. Ces travaux engendrent de nombreuses exploitations de bois préalables. A l'occasion des visites, des conseils pour la récolte de bois sont aussi prodigués (coupes de bois murs/ éclaircies).</p>	
Secteur	Transversal massif Dordogne Garonne	
Calendrier de mise en œuvre	2012 - 2016	
Coût total de l'animation	832 156 €	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	33% de 3 ETP techniciens CRPF = 1 ETP 50% de 2 ETP CA24 = 1 ETP et 0.13 ETP CA 47	Valorisation ETP CRPF : 100 000 € /an Valorisation ETP CA : 66 431 € /an
Plan de financement	Autofinancement CA/CRPF	
Partenaire(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Généraux, Conseil Régional	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités/diagnostics	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surface re-valorisées	Volume de bois récolté



<b>DG8</b>	<b>Animation de proximité dans le secteur Sud–Est Dordogne : Syndicat intercommunal des coteaux du Périgord noir et communauté de communes de la vallée de la Vézère</b>
------------	--

Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Au total 22 000 ha de forêts. Dans les forêts morcelées, la prospection systématique des propriétaires sur de vastes territoires est impossible et ne peut être assurée par les techniciens de secteur. Il faut donc organiser une animation de proximité sur des secteurs plus réduits.</p> <p>Cette animation de proximité, basée sur des courriers, des réunions locales et des visites individuelles, doit pouvoir faire des propositions concrètes : diagnostic, aides à l'investissement sylvicole, accompagnement dans la réalisation de projet, faire connaître la valeur des bois et les techniques de vente pour déclencher des récoltes. Les deux premières années d'activité ont concerné la moitié de ce territoire (11 000 ha). Elles ont engendré environ 85 ha de transformation de peuplements et 120 ha de coupes représentant 20 000m<sup>3</sup> de taillis, 1 800m<sup>3</sup> de pins et 140m<sup>3</sup> de grumes de chênes. L'activité est étendue depuis 2011 sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de la Vézère.</p>	
Secteur	Massif Périgord noir /Vézère	
Calendrier de mise en œuvre	2011-2013 sur financement Leader. Prolongation à relier aux zones d'actions prioritaires	
Coût total de l'animation	100 000 €	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.13 ETP techniciens CRPF	Valorisation ETP CRPF : 7 000 € /an
Plan de financement	FEADER (Leader) : 26 k€ CR Aquitaine : 10 k€ Collectivités locales : 7 k€ Autofinancement CRPF : 7 k€	
Partenaire(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseils Généraux, Conseil Régional	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités/diagnostics	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces revalorisées	Volume de bois récolté :

<b>DG9</b>	<b>Valoriser la ressource bois en développant le bois énergie et la construction bois en Lot &amp; Garonne</b>
------------	--

Description et contribution aux objectifs fixés	<p>La chambre d'agriculture du Lot &amp; Garonne accompagne via ses conseillers spécialisés, les porteurs de projets bois-énergie (serristes / éleveurs) ou de construction bois (Bâtiments d'élevage). La mise en place de la plate forme bois énergie du Fumélois a bénéficié de cet accompagnement. Des partenariats avec des pays ou des collectivités sont en cours pour faire émerger des projets individuels ou collectifs. La Chambre d'agriculture du Lot &amp; Garonne collabore avec les coopératives forestières pour la mise en place de taillis à courte ou très courte rotation en vue de produire de la biomasse.</p>	
Secteur	Transversal département 47	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	43 585 €	
dont moyens propres CA 47 (constaté 2010)	13% ETP conseiller énergie + 3% ETP Bâtiment élevage	Valorisation ETP CA47 : 8717 € /an
Plan de financement	Moyens propres CA 47	
Partenaire(s)	Coopératives forestières, ADEME, collectivités locales, Institut de l'élevage	
Indicateurs	Nombre de projets accompagnés,	quantité de bois utilisé BE/BC

<b>DG10</b>		<b>Animation des Groupements de Développement Forestier</b>		
Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Pour le territoire concerné, il existe 4 GDF et GPF dont les objectifs sont en adéquation avec ceux du PPRDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GDF Nord Périgord, animé conjointement par le CRPF et CA24 98 adhérents à jour de cotisation en 2010, 248 adhérents depuis l'origine. (2003)</li> <li>- GDF Isle Double Landais, animé conjointement par le CRPF et CA24 155 adhérents à jour en 2010 et 266 depuis l'origine (2005)</li> <li>- GDF Sud Dordogne, animé par le CRPF, 98 adhérents à jour de cotisation en 2010, 250 adhérents depuis l'origine. (2004)</li> <li>- GPF Sud Périgord (Fumélois), animé par la CA47, 30 adhérents.</li> </ul> <p>Ils diffusent une information technique, économique, juridique et administrative à leurs adhérents. Ils organisent deux à trois réunions et sorties de terrain par an ainsi que des voyages hors du département. Le GDF Sud Dordogne Participe, tous les deux ans à l'organisation de la foire forestière du Sud Dordogne. Le GDF Isle Double Landais, participe à l'organisation du comice central de la Double. Ces associations permettent de conforter les adhérents dans leur démarche de gestion de leur forêt, de susciter des articles de journaux et ainsi de provoquer l'adhésion de nouveaux propriétaires forestiers.</p>			
Secteur	4 secteurs des GDF GPF			
Calendrier de mise en œuvre	2012 - 2016			
Coût total de l'animation	225 704 €			
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.33 ETP CRPF 0.2 ETP CA	Valorisation ETP CRPF : 33 000 € /an Valorisation ETP CA47 : 12141 € /an		
Plan de financement	Moyens propres CRPF et CA et cotisation des adhérents			
Partenaire(s)	Syndicat des sylviculteurs			
Indicateurs	Nombre d'adhérents, de réunions, de présents		Projets d'investissements/mobilisation	
<b>DG11</b>		<b>Regrouper et rationaliser la gestion et les travaux forestiers</b>		
Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Sur le secteur du sud Dordogne, le personnel technique du CRPF accompagne la gestion de 2 ASA de reboisement et de 4 groupements forestiers de petits propriétaires, qui regroupent un peu plus de 1 000 ha de reboisement ainsi qu'un groupement d'employeurs. Ces plantations ayant entre 20 et 35 ans, l'accompagnement de ces structures permet de rationaliser les programmes d'éclaircie et d'élagage. Le groupement d'employeurs compte une dizaine d'adhérents et emploie 1 bûcheron. Il mobilise de l'ordre de 4000m<sup>3</sup>/an. Sur le secteur de la Double et de la région de Thiviers la Chambre d'agriculture favorise la coopération forestière en incitant activement les propriétaires à participer à des projets de reboisement et de revalorisation de leur forêt. Elle contribue également au regroupement des chantiers forestiers aussi bien au niveau des reboisements que des éclaircies.</p>			
Secteur	Sud Dordogne, Double, Thiviers			
Calendrier de mise en œuvre	2012 - 2016			
Coût total de l'animation	145 528 €			
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.2 ETP CRPF 0.15 ETP CA 24	Valorisation ETP CRPF : 20 000 € /an Valorisation ETP CA47 : 9 106 € /an		
Plan de financement	Moyens propres CRPF et CA24			
Partenaire(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, syndicat des sylviculteurs			
Indicateurs	Volume de bois récolté par le groupement d'employeurs	Volume de bois récolté en éclaircie dans les ASA, GF et chantiers groupés	Surfaces revalorisées	



**DG14****Animation forestière à l'occasion de l'appel des nouveaux PSG (loi LMA)**

(en liaison avec action R4)

Description et contribution aux objectifs fixés	La loi LMA a prévu de supprimer la notion de seul tenant pour l'appel des PSG. Ceci engendre un grand nombre d'appels nouveaux en Dordogne. A cette occasion des appels ciblés sur des secteurs précis seront l'occasion d'une animation forestière par le personnel technique du CRPF à partir de réunions d'information. Pour ne pas désorganiser le travail des techniciens en Dordogne, ces secteurs seront centrés sur le cœur des zones d'activité effectives de chaque technicien instructeur	
Secteur	canton de Nontron, canton de La Force, canton de Monpazier	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	100 000 €	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.20 ETP CRPF	Valorisation ETP CRPF : 20 000 € /an
Plan de financement	Moyens propres CRPF	
Indicateurs	Nombre d'appels, nombre de réunions, nombre de présents et nombre de coupons réponses positifs. N PSG et Volumes prévus de mobiliser	

**DG15****Soutien au développement de la filière bois énergie dans l'entre deux mers**

Description et contribution aux objectifs fixés	Initier une dynamique de gestion forestière : amélioration des peuplements et mobilisation. Sécuriser l'approvisionnement des chaufferies existantes.	
Secteur	Territoire du SIPHEM	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2014 sur financement Leader. Prolongation à relier aux zones d'actions prioritaires	
Coût total de l'animation	177 375 €	
dont CDD animation	1 ETP	53750 €/an (pendant 3 ans )
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	0.05 ETP techniciens CRPF	Valorisation ETP CRPF : 5 375 € /an
Plan de financement	FEADER (341A) : 21 500 € CR Aquitaine : 10 750€ CG 33 : 10 750€ Autofinancement CRPF/SIPHEM: 10 750 €	
Partenaire(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Généraux, Conseil Régional, SIPHEM	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités/diagnostics	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces revalorisées	Volume de bois récolté :

# Annexe 2C :

## Fiche des actions du massif Adour Pyrénées relevant du PPRDF

277 000 ha de forêts, 92% de forêts de production, 54% forêt privée

Prélèvement : 47% de la production brute (43% pour les feuillus)

Indicateurs	Valeur EAB 2009	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2016
Mobilisation totale de bois selon les EAB (m <sup>3</sup> )	500 000		750 000
Mobilisation de BO feuillu (m <sup>3</sup> )			
Mobilisation de BO résineux			
Mobilisation de BI et divers			

N°	Libellé fiche action	ETP CA*	ETP CRPF*	Création ETP animation /prolongation CDD	TFNB suppl (€/an)	Coût total animation 2012-2016 (€)
AP1	VIC - BILH		0.25	1 (+1)**	25 000 (répartition à définir)	945 905 (dont 643 500 sans plan de financement prévisionnel)
AP2	VATH - BIELHA	0.1				
AP3	HAUTE - SOULE		0.1			
AP4	Sud Adour – ouest et Pyrénées Atlantiques nord-ouest	0.1	0.25			
dont	Caractérisation de la ressource mobilisable zones prioritaires	0.13	0.25			
<b>TOTAL ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES PPRDF</b>		<b>0.33</b>	<b>0.85</b>	<b>1 (+1)**</b>	<b>25 000</b>	<b>945 905</b>
AP5	Remise en production des parcelles sous productives	0.25	0.33			245 006
AP6	Animation de secteurs sous exploités et rationalisation de la gestion des travaux forestiers	0.2	0.2	4		926 790 (dont 400 000 sans plan de financement prévisionnel)
AP7	Amélioration de la desserte		0.05			15 000
<b>TOTAL AUTRES ACTIONS RELEVANT DU PPRDF</b>		<b>0.45</b>	<b>0.58</b>	<b>4</b>		<b>1 171 796</b>

**AP1**

**Massif de Vic-Bilh**

9 000 ha de forêt privée  
 Essences majoritaires : chêne, châtaigner, résineux  
 Principaux freins : desserte, animation

<b>Objectif accroissement annuel de récolte :</b> XX xxx m <sup>3</sup>	<b>Coût prévisionnel total animation (2012-2016) : 230 820 €</b>		<b>Coût prévisionnel du m<sup>3</sup> supplémentaire mobilisé: xx €/m<sup>3</sup></b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>tendance 5 dernières années (hausse / baisse /stable)</b>	<b>Valeur cible au 31/12/2016 (+autre échéance éventuelle)</b>
Mobilisation de bois (m <sup>3</sup> /an)	XX	Baisse	XX
Surface Mobilisable	XX	Baisse	XX
Surface en gestion durable	XX		XX

**Animations en faveur de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation des bois**

Description et contribution aux objectifs fixés	Analyse de l'exploitabilité sur le massif, des techniques de mobilisation envisageables et de l'organisation de la desserte Information et sensibilisation sur la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements (enjeux, contexte économiques, aides existantes...) à l'intention des propriétaires, élus et instances de gestion, habitants, associations d'usagers des espaces forestiers et associations environnementales. Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois, la remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs et les éclaircies résineuses : identification des propriétaires privés concernés, mise en place du planning de coupes et préparation des chantiers, modalités de regroupement de l'offre et de la commercialisation, accompagnement à la réalisation de l'exploitation, animation pour la définition et la réalisation de projets de desserte. Evaluation des résultats.	
Calendrier de mise en œuvre	A définir en relation avec les 3 autres zones prioritaires	
Coût total de l'animation	230 820 € à préciser en relation avec les 3 autres zones prioritaires	
dont création emploi animation	1 ETP, articulation à définir avec les autres actions prioritaires	50 000 €/an (pendant 3 ans ?)
dont moyens propres CRPF encadrement	CRPF : 0.1ETP ingénieur + 0.15 ETP technicien	Valorisation ETP CRPF : 25270 € /an (sur 3 ans)
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010) caractérisation ressource mobilisable	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires CRPF : 0.25 ETP technicien CA : 0.13 ETP	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires Valorisation ETP CRPF : 11680 € /an (2013) Valorisation ETP CA : 8360 € /an (2013)
Plan de financement	Articulation à définir avec les autres actions prioritaires TFNB : 50% FEADER 341 A (jusqu'en 2013) : 50%	
Organismes responsables	CRPF	
Partenaire(s) associé(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional OGEC, CETEF64, SSPA, COFOR	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités :	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées	Volume de bois récolté :



**AP2****Massif de Vath-Bielha****15 000 ha dont 6 000 ha public et 9 000 ha privé**

Essences majoritaires : chêne, hêtre

Principaux freins : desserte, animation

<b>Objectif accroissement annuel de récolte ( 2012-2016) : XX xxx m<sup>3</sup></b>	<b>Coût prévisionnel total animation (2012-2016) : 287 493 €</b>		<b>Coût prévisionnel du m<sup>3</sup> supplémentaire mobilisé: xx €/m<sup>3</sup></b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>tendance 5 dernières années (hausse / baisse /stable)</b>	<b>Valeur cible au 31/12/2016 (+autre échéance éventuelle)</b>
Mobilisation de bois (m <sup>3</sup> /an)	6 300 m <sup>3</sup> /an (Pu) NC (Pr)	Baisse	12 000(Pu) 18 000 est.(Pr)
Surface Mobilisable	3 350 ha	Baisse	4 000(Pu)
Surface en gestion durable			

**Animations en faveur de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation des bois**

Description et contribution aux objectifs fixés	Analyse de l'exploitabilité sur le massif, des techniques de mobilisation envisageables et de l'organisation de la desserte Information et sensibilisation sur la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements (enjeux, contexte économiques, aides existantes...) à l'intention des propriétaires, élus et instances de gestion, habitants, associations d'usagers des espaces forestiers et associations environnementales. Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois. Remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs: identification des propriétaires privés et publics concernés, mise en place du planning de coupes et préparation des chantiers, modalités de regroupement de l'offre (publique et privée) et de la commercialisation, accompagnement à la réalisation de l'exploitation, animation pour la définition et la réalisation de projets de desserte. Evaluation des résultats.	
Calendrier de mise en œuvre	A définir en relation avec les 3 autres zones prioritaires	
Coût total de l'animation	287 493 € à préciser en relation avec les 3 autres zones prioritaires	
dont création emploi animation	0.6 ETP, articulation à définir avec les autres actions prioritaires	30 000 €/an (pendant 3 ans )
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF : 0.1ETP ingénieur + 0.15 ETP technicien CA : 0.1 ETP	Valorisation ETP CRPF : 25 270 € /an (sur durée 3 ans) Valorisation ETP CA : 8 275 € /an (sur durée 5 ans)
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010) caractérisation ressource mobilisable	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires CRPF : 0.25 ETP technicien CA : 0.13 ETP	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires Valorisation ETP CRPF : 11 680 € /an (1 an) Valorisation ETP CA : 8 360 € /an (1 an)
Dont prestation ONF plan local	Valorisation ONF : 15 300€	
Plan de financement	Articulation à définir avec les autres actions prioritaires TFNB : 50% FEADER 341 A (jusqu'en 2013) : 50%	
Organismes responsables	CRPF/ONF	
Partenaire(s) associé(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional OGEC, CETEF64, SSPA, COFOR	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités :	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées	Volume de bois récolté :

### Amélioration de la desserte forestière

Description et contribution aux objectifs fixés	Mise en œuvre du schéma de desserte forestière établi en 2000 et du plan câble.	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation		
Organismes responsables	ONF, COFOR	
Partenaire(s) associé(s)	CRPF, Syndicats de propriétaires	
Indicateurs		

### Promotion de la filière forêt bois : développer les marchés locaux pour stimuler la demande

Description et contribution aux objectifs fixés	.	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	XX	
Organismes responsables	ONF, COFOR	
Partenaire(s) associé(s)	CG64, CRPF, FCBA, Parc National des Pyrénées, CETEF64, GPF Sud-Adour.	
Indicateurs	XXX	XXX



**AP3**

**XXX ha dont 4 827 ha public et XX ha privé**  
 Essences majoritaires : hêtre  
 Principaux freins : desserte, animation

**Massif de Haute Soule**

Objectif accroissement annuel de récolte ( 2012-2016) : XX xxx m <sup>3</sup>	Coût prévisionnel total animation (2012-2016) : 199 470 €		Coût prévisionnel du m <sup>3</sup> supplémentaire mobilisé: xx €/m <sup>3</sup>
Indicateurs	Valeur actuelle	tendance 5 dernières années (hausse / baisse /stable)	Valeur cible au 31/12/2016 (+autre échéance éventuelle)
Mobilisation de bois (m <sup>3</sup> /an)	6 300 m <sup>3</sup> /an	Baisse	10 000 m <sup>3</sup> /an
Surface Mobilisable	2 787 ha	Baisse	3 000(Pu)
Surface en gestion durable			

**Animations en faveur de la mobilisation des bois**

Description et contribution aux objectifs fixés	Analyse de l'exploitabilité sur le massif, des techniques de mobilisation envisageables et de l'organisation de la desserte Information et sensibilisation sur la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements (enjeux, contexte économiques, aides existantes...) à l'intention des propriétaires, élus et instances de gestion, habitants, associations d'usagers des espaces forestiers et associations environnementales. Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois : identification des propriétaires privés et publics concernés, mise en place du planning de coupes et préparation des chantiers, modalités de regroupement de l'offre (publique et privée) et de la commercialisation, accompagnement à la réalisation de l'exploitation, animation pour la définition et la réalisation de projets de desserte. Evaluation des résultats.	
Calendrier de mise en œuvre	A définir, en relation avec les autres actions prioritaires	
Coût total de l'animation	199 470 € à préciser en relation avec les 3 autres zones prioritaires	
dont création emploi animation	1 ETP, articulation à définir avec les autres actions prioritaires	50 000 €/an (pendant 3 ans ?)
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF : 0.05ETP ingénieur + 0.05 ETP technicien	Valorisation ETP CRPF : 10 520 € /an (sur 3 ans)
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010) caractérisation ressource mobilisable	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires CRPF : 0.25 ETP technicien CA : 0.13 ETP	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires Valorisation ETP CRPF : 11 680 € /an (1 an) Valorisation ETP CA : 8 360 €/an (1 an)
Dont prestation ONF plan local	ONF : 12 900 €	
Plan de financement	articulation à définir avec les autres actions prioritaires, TFNB : 50%, FEADER 341 A (jusqu'en 2013) : 50%	
Organismes responsables	CRPF/ONF	
Partenaire(s) associé(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional OGEC, CETEF64, SSPA, COFOR	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités :	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées	Volume de bois récolté :

## Amélioration de la desserte forestière

Description et contribution aux objectifs fixés	Mise en œuvre du schéma de desserte forestière établi en 2000 et du plan câble.	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation		
Organismes responsables	ONF, COFOR	
Partenaire(s) associé(s)	CRPF, Syndicats de propriétaires	
Indicateurs		



**AP4**

## Massif de Sud Adour ouest et Pyrénées Atlantiques nord-ouest

**XXX ha dont 4 640 ha public et XX ha privé**  
 Essences majoritaires : peupliers, divers feuillus  
 Principaux freins : animation

Objectif accroissement annuel de récolte ( 2012-2016) : XX xxx m <sup>3</sup>	Coût prévisionnel total animation (2012-2016) : 228 123 €		Coût prévisionnel du m <sup>3</sup> supplémentaire mobilisé: xx €/m <sup>3</sup>
Indicateurs	Valeur actuelle	tendance 5 dernières années (hausse / baisse /stable)	Valeur cible au 31/12/2016 (+autre échéance éventuelle)
Mobilisation de bois (m <sup>3</sup> /an)	10 000 m <sup>3</sup> /an	Stable	14 000 m <sup>3</sup>
Surface Mobilisable	4 000 ha	Stable	4 000 ha
Surface en gestion durable			

### Animations en faveur de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation des bois

Description et contribution aux objectifs fixés	Analyse de l'exploitabilité sur le massif, des techniques de mobilisation envisageables et de l'organisation de la desserte Information et sensibilisation sur la mobilisation des bois et le renouvellement des peuplements (enjeux, contexte économiques, aides existantes...) à l'intention des propriétaires, élus et instances de gestion, habitants, associations d'usagers des espaces forestiers et associations environnementales. Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois, pour la remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs et pour la réalisation de projets de desserte: identification des propriétaires privés et publics concernés, mise en place du planning de coupes et préparation des chantiers, modalités de regroupement de l'offre (publique et privée) et de la commercialisation, accompagnement à la réalisation de l'exploitation, animation pour la définition et la réalisation de projets de desserte. Evaluation des résultats.	
Calendrier de mise en œuvre	A définir, en relation avec les autres actions prioritaires	
Coût total de l'animation	228 123 € à préciser en relation avec les 3 autres zones prioritaires	
dont création emploi animation	0.4 ETP à articuler avec les autres actions prioritaires	20 000 €/an (pendant 3 ans )
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF : 0.1ETP ingénieur + 0.15 ETP technicien CA : 0.1 ETP	Valorisation ETP CRPF : 25270 €/an (sur 3 ans) Valorisation ETP CA : 6 401 €/an (sur 5 ans )
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010) caractérisation ressource mobilisable	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires CRPF : 0.25 ETP technicien CA : 0.13 ETP	A répartir sur les 4 zones d'actions prioritaires Valorisation ETP CRPF : 11680 €/an (1 an) Valorisation ETP CA : 8360 €/an (1 an)
Dont prestation ONF plan local	ONF : 15 300 €	
Plan de financement	articulation à définir avec les autres actions prioritaires, TFNB : 50%, FEADER 341 A (jusqu'en 2013) : 50%	
Organismes responsables	CRPF/ONF	
Partenaire(s) associé(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional OGEC, CETEF64, SSPA, COFOR	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités :	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées	Volume de bois récolté :

**AP5****Remise en production des parcelles portant des peuplements sous-productifs**

Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Il s'agit de donner au développement une priorité forte à la récolte des peuplements médiocres et leur transformation par reboisement ou enrichissement. Les techniciens de développement du CRPF et de la chambre d'agriculture agissent dans ce but selon une répartition du territoire définie en commun :</p> <p>La zone Adour est couverte par un technicien de la chambre d'agriculture des Landes : Thierry CAZEAU (CA 40).          Les Pyrénées atlantiques sont couvertes par un technicien forestier : Mikael Maïtia (CRPF 64)</p> <p>Dans leur secteur, chaque technicien de CRPF consacre de l'ordre 33% de son temps à répondre à la demande des propriétaires forestiers et à les accompagner dans leurs activités. Dans ces forêts morcelées, cette demande est provoquée par l'animation de GDF ou ceteq, par la communication départementale, par leur présence active et connue, par une certaine prospection de leur part selon les opportunités et par certains relais au niveau des exploitants forestiers. Cette demande concerne entre autres la transformation des peuplements forestiers favorisée notamment par les aides mises en place par le Conseil Général et le Conseil régional.          Ces travaux engendrent de nombreuses exploitations de bois préalables. A l'occasion des visites, des conseils pour la récolte de bois sont aussi prodigués (coupes de bois murs/ éclaircies).</p>	
Secteur	Secteurs couverts par GDF et CETEF	
Calendrier de mise en œuvre	Mise en œuvre annuelle	
Coût total de l'animation	245 006 €	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF : 0.33 ETP CA : 0.25 ETP	Valorisation ETP CRPF : 33 000 € /an (2012-2016) Valorisation ETP CA : 16 001 € /an (2012-2016)
Plan de financement	Moyens propres du CRPF et de la CA	
Partenaire(s)	Coopératives, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux, DDT, Conseil Général, Conseil Régional	
Indicateurs	Nb de propriétaires visités :	Surface des coupes initiées :
Indicateurs	Surfaces re-valorisées	Volume de bois récolté :

**AP6****Animation de secteur forestier sous exploités et rationalisation de la gestion et des travaux forestiers**

Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Les chantiers d'exploitation forestière (comme de sylviculture) sont généralement de faible dimension. Les Plans de Développement de massif mis en œuvre depuis 2007 créent une animation sur les territoires concernés, proposent un diagnostic forestier individuel aux propriétaires qui en font la demande et regroupent ces propriétaires en Associations Syndicales (libres ou autorisées). Ce regroupement permet une mutualisation des charges, donc un abaissement des coûts, une meilleure valorisation des produits par des lots de bois plus conséquents, et un accès aux aides à la sylviculture. De plus, bon nombre de « contrats en travaux » ou « primes à l'investissement forestier » de l'ex-FFN sont aujourd'hui à l'abandon alors que, pour les parties réussies, ils sont en âge d'être éclaircis.</p>	
Secteur	Territoires couverts par les 4 PDM voir carte	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2014 à renouveler	
Coût total de l'animation	526 790 € (hors renouvellements des CDD)	
dont CDD animation	3 cdd en 64 et 1 cdd en 40	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF : 0.2 ETP CA : 0.2 ETP	Valorisation ETP CRPF : 16656.6 € /an (5 ans) Valorisation ETP CA : 12 801 € /an (5 ans)

Plan de financement	Adour 2012-2013 49 161 €/an Feader (341A) : 18 311 € selon enveloppes disponibles CR Aquitaine : 10 500 € CG64 : 10 500 € Coll locales/privés : 17 500 € Autofinancement CRPF : 9 850 €	Grand Pau 2012-2013 53 600 €/an CR Aquitaine : 15 000 € CG64 : 15 000 € Coll locales/privés : 17 500 € Autofinancement CRPF : 5 200 € Renouvellement à définir	Montagne Basque 2012-2013 55 266 €/an Feader (Leader) : 24 317 € CR Aquitaine : 9 900 € CG64 : 9 900 Autofinancement CRPF : 11 149 € Renouvellement à définir	Béarn 2012-2014 51 475 €/an Feader (Leader) : 10 390 € Feader : 5 895 € selon enveloppes disponibles CR Aquitaine : 9 429 € CG64 : 9 429 € Coll locales/privés : 6 037 € Autofinancement CRPF : 5 200 € Renouvellement à définir
Organismes responsables	CRPF			
Partenaire(s) associé(s)	Syndicats de propriétaires, ONF, COFOR, OGEC, ASA, ASL, GF			
Indicateurs	A définir			

## AP7

## Amélioration de la desserte forestière

Description et contribution aux objectifs fixés	Un schéma de desserte forestière de cadrage établi en 2000 par l'ONF avec la collaboration du CRPF fait état d'un déficit de desserte, principalement dans le Front pyrénéen et la Haute chaîne, et permet de prioriser l'action publique. Des schémas de développement de la desserte doivent définir sur des massifs plus restreints des programmes cohérents de projets opérationnels, prévoir des tracés et impliquer les maîtres d'ouvrages potentiels de la voirie. Par ailleurs, le plan câble doit être révisé à l'occasion de la révision du plan de massif des Pyrénées. Les études et leurs mises en œuvre demandent un gros effort d'animation.		
Secteur	Les sylvoécotons I11 et I21 : Marches pyrénéennes et Haute chaîne pyrénéenne.		
Calendrier de mise en œuvre	2013-2014		
Coût total de l'animation	15 000 € (à préciser)		
dont moyens propres CRPF	CRPF : 0.05 ETP	Valorisation ETP CRPF : 5000 € /an	
Plan de financement	A définir lors de la révision du plan de massif des Pyrénées. Crédits de massifs		
Organismes responsables	ONF, COFOR		
Partenaire(s) associé(s)	Syndicats de propriétaires, CRPF		
Indicateurs	V mobilisé par câble, création et mise aux normes de pistes et de routes accessibles aux grumiers, d'aires de stockage, résorption de point noir, V mobilisable prévu grâce à ces investissements.		

# Annexe 2D :

## Fiche des actions du massif des Landes de Gascogne relevant du PPRDF

974 000 ha de forêts, 92% de forêts de production, dont 820 000 ha de Pin maritime

Indicateurs	Valeur EAB 2009	Tendance 5 dernières années	Valeur cible au 31/12/2016
Mobilisation totale de bois selon les EAB (m <sup>3</sup> )	8 M de M <sup>3</sup> (tempête) Entre 7,6 et 8,5 avant tempête	Forte augmentation due à la tempête	6 M de M <sup>3</sup>
Mobilisation de BO résineux			
Mobilisation de BI et divers			

N°	Libellé fiche action	ETP CA*	ETP CRPF*	Création ETP animation /prolongation CDD	TFNB suppl (€/an)	Coût total animation 2012-2016 (€)
<b>LG1</b>	Reconstitution du massif : pérenniser la ressource en quantité et en qualité	1.6	1	6		1 971 723
<b>LG2</b>	Surveillance, prévention et protection de la ressource	0.8	0.4			492 905
<b>LG3</b>	Réhabilitation des infrastructures : desserte et assainissement	0.60	0.4			400 813
<b>TOTAL ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES PPRDF</b>		<b>3.00</b>	<b>1.8</b>	<b>6</b>		<b>2 865 440</b>
<b>LG4</b>	Participer au développement des nouvelles filières (BE, BI, construction...) en valorisant mieux la ressource	0.7	0.3	1	10 000	623 490
<b>LG5</b>	Accompagner les opérations d'amélioration de la structure foncière	0.8	0.3	0.6		546 903
<b>TOTAL AUTRES ACTIONS RELEVANT DU PPRDF</b>		<b>1.5</b>	<b>0.6</b>	<b>1.6</b>	<b>10 000</b>	<b>1 170 392</b>

\*constaté 2010

\*\* (projet de création ETP sans plan de financement défini)



Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Cette action a pour objectif de prévenir, de suivre et de conseiller les sylviculteurs dans la gestion des dégâts biotiques (gibiers, scolytes...).</p> <p>Un suivi spécifique « scolyte » est déjà mis en place suite à l'arrêté préfectoral obligeant à déclarer les parcelles scolytées à plus de 40%.</p> <p>Suite à l'important effort de reconstitution initié en 2011 et face aux risques inhérents (attaques d'hylobe, dégâts de gibier...), un suivi cartographique sera mis en place à l'image de celui existant pour les dégâts scolytes.</p> <p>Que ce soit pour l'aspect sanitaire ou dégâts gibier, ne peut on pas, en liaison avec action 1, parler de recherche/développement/animation IT diversification ? dossier appel à projet biodiversité.</p> <p>Les principaux axes de travail seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivi de la pression et de l'évolution des populations de ravageurs</li> <li>-Veille sanitaire et suivis spécifiques (chenilles processionnaires, nouveaux pathogènes, parasites de quarantaine...) en collaboration avec le DSF (Correspondants Observateurs)</li> <li>-Participation à l'élaboration des plans de chasse en relation avec les fédérations départementale de chasse et les DDTM</li> <li>-Assistance dans l'évaluation des dégâts, la décision de l'avenir sylvicole et l'établissement des déclarationsConseils techniques en collaboration avec le DSF et les organismes de recherche (INRA, CEMAGREF)</li> </ul>	
Secteur	Massif Landais	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	492 905 €	
dont moyens propres CRPF et CA (constaté 2010)	CRPF : 0.4 ETP CA33/40 : 0.8 ETP	Valorisation ETP CRPF : 40 000€/an (5 ans) Valorisation ETP CA : 58580.95€/an (5 ans)
Plan de financement	Moyens propres CA/CRPF	
Organismes responsables	CRPF/CA	
Partenaire(s) associé(s)	PSF/DRAAF, CPFA, INRA, CEMAGREF, DDTM, GIP ATeGeRi, Fédération des chasseurs, ONF, FIBA, ETF, Coopératives, Experts forestiers	
Indicateurs	Nombre de fiches « veille sanitaire » DSF	Surface déclarés dans la base GIP (Hylobe, scolyte et gibier)Évolution des plans de chasse





Description et contribution aux objectifs fixés	<p>Des réflexions sont à mener sur l'avenir économique du massif et des filières bois existantes, fortement déstabilisées par une crise économique mondiale et deux grandes tempêtes. L'émergence de nouvelles filières (notamment le bois énergie) associée à une ressource devenue rare et hétérogène conduit à revoir nos systèmes actuels de gestion forestière. Il est donc primordial d'échanger avec les acteurs majeurs du massif (ETF, FIBA, coopératives...) afin de conseiller et de réorienter au mieux les propriétaires privés pour une meilleure réactivité et une meilleure efficacité. Les organismes forestiers de développement participent activement à la valorisation des ressources locales tant dans le domaine agricole que forestier. Par exemple, l'Aquitaine est, avec 16 700 ha, la troisième région française pour les superficies occupées par le robinier (Robinier faux acacia appelé de manière générale acacia). La Gironde avec près de 9 000 ha est le 1er département français pour les superficies occupées par cette essence.</p> <p>Les principaux axes de travail sont :</p> <p>Recherche et développement de nouveaux itinéraires techniques en fonction du type de production et des usages futurs potentiels. Accompagner et informer les agriculteurs et sylviculteurs sur les thèmes du bois énergie et des constructions bois. Acquérir des références locales.</p> <p>Valoriser les ressources forestières locales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation avec les acteurs du massif sur les orientations futures, projets fédérateurs autour des chaufferies collectives (ex St Sever)</li> <li>- Suivi des filières et des prix du bois de l'échelle locale à l'échelle nationale</li> <li>- Diffusion de l'information et des nouvelles techniques sylvicoles (peuplements dédiés hors forêt et semi dédiés)</li> <li>- Accompagnement et formation des propriétaires forestiers</li> <li>- Mobilisation et transformation du bois</li> <li>- Partenariats avec les collectivités</li> <li>- Développement de la filière robinier ,essence à haute valeur ajoutée, de l'amont à l'aval</li> </ul>	
Secteur	Massif des Landes de Gascogne	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	623 490 € (renouvellement CDD compris)	
dont moyens propres (constaté 2010)	CA33/40 : 0.7 ETP CRPF : 0.3 ETP	Valorisation ETP CA : 51 698 € /an (5 ans) Valorisation ETP CRPF : 30 000 €/an
dont CDD/CDI animation	1 ETP CDD animateur de proximité Médoc et robinier sur les actions LG4 et LG5 0.6 ETP CDI assistante technique GPF Médoc sur les actions LG4 et LG5	
Plan de financement	0.5 ETP animateur de proximité Médoc et robinier 2012-2013 à renouveler 2014-2016 TFNB 10 200 €, CG 33 : 16 400 €, CR Aquitaine : 16 400 €, Autofinancement CRPF : 6 000 €	0.3 ETP assistante technique GPF Médoc 2012-2013 à renouveler 2014-2016 CR Aquitaine : 22 000 €, CG 33 : 6000 €, Autofinancement GPF : 7 000 €
Organismes responsables	CRPF	
Partenaire(s) associé(s)	ETF, INRA, Coopératives, FCBA, FIBA, IDF, GPF, CETEF, SYSSO, CEMAGREF, CR, CG33, collectivités, ADEME	
Indicateurs	Nombre de dispositifs d'Expérimentation de nouveaux itinéraires dans le cadre de CLIMAQ, Reinforce, Sylvogène, Fortius, Robinier... Élaboration de fiches techniques	Nombre de réunion organisées et feuille de présence. Nombre d'articles et plaquettes communication. Nombre de projets accompagnés.



Description et contribution aux objectifs fixés	<p>A l'échelon national, le morcellement de la propriété forestière est un des freins à la mobilisation des bois. Cette situation se retrouve en Aquitaine.</p> <p>La situation des territoires constituant le Massif des Landes de Gascogne diffère du cadre national. La proportion de propriété de superficie importante y occupe la majorité du territoire. Toutefois comme toutes les communes de France, les communes du massif landais possèdent des secteurs morcelés, issus de l'abandon de l'agriculture ancienne basée sur l'emploi de main d'œuvre, des partages effectués lors des héritages ainsi que lors de la création de grands ouvrages. Dans ces secteurs le morcellement empêche toute action de gestion forestière.</p> <p>De plus certaines propriétés de superficies importantes possèdent, non rattachées à l'îlot principal, des parcelles de superficie intéressante qui, regroupées autour de l'îlot principal, permettrait une rationalisation de la gestion.</p> <p>Ces opérations raisonnées ne sont pas un frein au maintien de la biodiversité tant ordinaire qu'exceptionnelle.</p> <p>Réorganiser ces territoires délaissés permet d'améliorer la sécurité dans le massif (incendie, sécurité des personnes, sécurité routière par la suppression des zones refuges de grand gibier ...), d'intervenir sur la gestion hydraulique et la desserte, de participer au développement local par la libération d'emprises nécessaire aux collectivités et constitue en fait une opération d'aménagement du territoire à part entière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les élus et les propriétaires.</li> <li>- Réintégrer dans le circuit économique et de manière durable des parcelles dont la gestion était abandonnée.</li> <li>- Améliorer la productivité et la compétitivité de l'entreprise sylvicole</li> <li>- Animer la restructuration à l'échelle de la propriété forestière, communale et intercommunale ; accompagner les sylviculteurs dans cette démarche</li> </ul>	
Secteur	Massif des Landes de Gascogne	
Calendrier de mise en œuvre	2012-2016	
Coût total de l'animation	564 903 €	
dont moyens propres (constaté 2010)	CA33/40 : 0.8 ETP CRPF : 0.3 ETP	Valorisation ETP CA : 58 380€/an (5 ans) Valorisation ETP CRPF : 30 000 €/an (5 ans)
dont CDD/CDI animation	1 ETP CDD animateur de proximité Médoc et robinier sur les actions LG4 et LG5.6 ETP CDI assistante technique GPF Médoc sur les actions LG4 et LG5	
Plan de financement	0.5 ETP animateur de proximité Médoc et robinier 2012-2013 à renouveler 2014-2016 TFNB 10 200 €, CG 33 : 16 400 €, CR Aquitaine : 16 400 €, Autofinancement CRPF : 6 000 €	0.3 ETP assistante technique GPF Médoc 2012 CR Aquitaine : 22 000 € CG 33 : 6 000 €, Autofinancement GPF : 7 000 €
	Moyens propres CA/CRPF, avec subvention du CG 33/CR pour le poste de technicien CRPF Médoc. Les collectivités (communes, CG, CR) financent la totalité des animations des échanges (réalisés par la SAFER) et le CG33 finance les actes à 80% et les fait pour certaines opérations	
Organismes responsables	CRPF/CA	
Partenaire(s) associé(s)	Collectivités - SAFER - CRPF - SYSSO – PEFC- Unions et ASA de DFCI, GIP ATGeRI	
Indicateurs	Superficies restructurées et remises en production	Nombre de propriétés réorganisées



## SIGLES

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ARDFCI :	Association Régionale de Défense des Forêts contre l'Incendie
BCIAT :	Appel à projets Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire
CETEF :	Centre d'Etudes Technique et d'Expérimentations Forestières
CFT :	Charte Forestière de Territoire
CPFA :	Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine
CRE :	Commission de Régulation de l'Energie
CRPF :	Centre Régional de la Propriété Forestière
CRFPF :	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
CRA :	Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine
DFCI :	Défense de la Forêt Contre l'Incendie
DRAAF :	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRA :	Directives Régionales d'Aménagement
DTADD :	Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable
ETP :	Equivalent temps plein
ETF :	Entrepreneurs de Travaux Forestiers
FCBA :	Institut Technologique France Cellulose Bois Ameublement
FEADER :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FIBA :	Fédération des industries du bois en Aquitaine
GDF :	Groupement de Développement Forestier
GIP ATEGeRi :	Groupement d'Intérêt Public pour l'Aménagement du Territoire et la Gestion des Risques
GPF :	Groupement de Productivité Forestière
IFN :	Inventaire Forestier National
ONF :	Office National des Forêts
ORF :	Orientations Régionales Forestières
PDM :	Plan de Développement de Massif
PEFC :	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PNR :	Parc Naturel Régional
PSG :	Plan Simple de Gestion
PPRDF :	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
TFNB :	Taxe Foncière sur le Non Bâti
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SLDF :	Stratégie Locale de Développement Forestier
SRA :	Schéma Régional d'Aménagement
SRCAE :	Schéma Régional Climat Air Energie
SRGS :	Schéma Régional de Gestion Sylvicole

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**  
**51, rue Kiéser - CS 31387**  
**33077 BORDEAUX Cedex**

*[www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr)*